

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE DANGALMA.....	3
I. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	3
II. MILIEU PHYSIQUE	3
2.1. Sols.....	3
2.2. Relief	3
2.3. Climat.....	3
2.4. Végétation	4
2.5. Hydrographie-Hydrologie	4
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF.....	5
I. CONSTITUTION EQUIPE ENQUETEURS	5
II. LANCEMENT PROGRAMME	6
III. ATELIER D'INFORMATION ET MISE A NIVEAU DES ENQUETEURS.....	6
IV. MISE EN PLACE DES ENQUETEURS.....	6
V. PRISES DE CONTACT AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE ET LES CHEFS COUTUMIERS ET RELIGIEUX.....	7
VI. ENQUETE EXPLORATOIRE	7
6.1. Revues des données secondaires	7
6.2. Elaboration des outils de collecte.....	7
6.2.1. Guide d'entretiens et questionnaire.....	7
6.2.2. Observation participante	8
6.3. Découpage des zones	8
VII ASSEMBLEES VILLAGEOISES	9
VIII EXPLOITATION ET ANALYSE DES DONNES.....	9
XI RESTITUTION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.....	9
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS DU DP.....	10
I. MILIEU HUMAIN	10
II ZONAGE	12
III ORGANISATION SOCIALE.....	13
3.1. Structures internes	13
3.1.1. Conseil Rural.....	13
3.1.1.1. Composition	13
3.1.1.2. Moyenne d'âge des Conseillers.....	13
3.1.1.3. Expérience des Conseillers.....	14
3.1.1.4. Représentativité des femmes.....	14
3.1.1.5. Appartenance Politique	14
3.1.1.6. Composition Ethnique.....	15
3.1.1.7. Niveau d'instruction.....	15
3.1.1.8. Organisation et fonctionnement du Conseil Rural	15
3.1.2. Délégation spéciale	19
3.1.3. Organisations Communautaires de Base (OCB).....	20
3.1.3.1. Associations Sportives et Culturelles (ASC)	20
3.1.3.2. Groupement de Promotion Féminine (GPF)	21
3.1.3.3. GIE	23
3.1.3.4. Association des Parents d'Elèves (APE).....	23
3.1.3.5. Structures de gestion des forages	24

3.1.3.6.	Association des éleveurs (AE)	25
3.1.3.7.	Structures fédératives	25
3.1.3.8.	Dahiras	27
3.1.3.9.	Comités de santé (CS)	28
3.2.	Partenariat.....	29
IV.	ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITES.....	29
4.1.	Secteur primaire	29
4.1.1.	Agriculture	29
4.1.2.	Elevage	31
4.1.3.	Foresterie	32
4.2.	Secteur secondaire.....	33
4.3.	Secteur tertiaire	34
4.3.1.	Transport et la communication.....	34
4.3.2.	Commerce	35
4.4.	Secteur quaternaire	36
4.4.1.	Hydraulique Rurale	36
4.4.2.	Education.....	37
4.4.3.	Santé	42
4.4.4.	Jeunesse et sports	43
	QUATRIEME PARTIE : PLANIFICATION DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT.....	44
I.	OPTIONS DE DEVELOPPEMENT	44
II.	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	50
2.1.	Infrastructures.....	50
2.2.	Micro – projets	51
2.3.	Pistes de Production	51
2.4.	Evaluation financière du PAI	53
2.5.	Montage financier du PAI	53
III.	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PAI.....	54
	CONCLUSION	56
	ANNEXES	
	Annexe I : Principales cultures pratiquées dans la CR de Dangalma	v
	Annexe II :Evaluation financière du PAI.....	vi
	Annexe III : Analyse du Tableau récapitulatif	viii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: <i>Distribution par âge des Conseillers</i>	13
Tableau II: <i>Mandats cumulés par Conseiller</i>	14
Tableau III : budgets des quatre dernières années.....	17
Tableau IV : <i>Réalisations du Conseil Rural</i>	18
Tableau V : présentation synoptique des structures fédératives	26
Tableau VI : <i>Effectifs scolaires et indicateurs</i>	37
Tableau VII : <i>Le personnel enseignant</i>	38
Tableau VIII : <i>Equipements et Infrastructures</i>	39
Tableau IX : <i>Taux de réussite</i>	39
Tableau X : <i>Taux d'abandon</i>	40
Tableau XI: <i>Programme d'activités prioritaires</i>	52
Tableau XII : Structure du budget du P.A.I	53

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE :	Association des Eleveurs
AEPG :	Association d'Education Populaire de Gatte
AHDIS :	Action Humaine pour le Développement Intégré et Social
AJ :	And Jëf
APE :	Association de Parents d'Elèves
ASC :	Agent de Santé Communautaire
ASC :	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR :	Association des Usagers des Forages
BRC :	Bureau Régional de Coordination
CAL :	Centre d'Animation et de Lecture
CCG :	Comité de Concertation et de Gestion
CERP :	Centre d'Expansion Rurale et Polyvalent
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CFEE :	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CNEPS :	Centre National d'Education Populaire et Sportive
CR :	Communauté Rurale
CS :	Comité de Santé
CVD :	Comité Villageois de Développement
DP :	Diagnostic Participatif
DS :	Délégation Spéciale
FGPF :	Fédération des Groupements de Promotion Féminine
FIL :	Fond d'Investissement Local
FNPJ :	Fond National de Promotion des Jeunes
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF :	Groupement de Promotion Féminine
GREEN :	Groupe de Recherche et d'Etudes Environnementales
IDEN :	Inspection Départementale de Education Nationale
LDMPT :	Ligue Démocratique Mouvement pour le Parti et le Travail
MARP :	Méthode Active de Recherche et de planification Participative
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODCAV :	Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPP :	Opérateur Partenaire Privé
ORCAV :	Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances
PAGF :	Projet Agroforestier
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PAPF :	Programme Prioritaire d(Alphabétisation des Femmes
PC :	Plan de Communication
PCR :	Président de Conseil Rural
PDS :	Parti Démocratique Sénégalais
PF :	Plan de Formation
PIEA :	Projet Intégré d'Education des Adultes
PLD :	Plan Local Développement
PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PS :	Pari Socialiste
REGEFOR :	Projet de Régénération et de Gestion des Forages

INTRODUCTION

La mise en œuvre de politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustements structurels au milieu des années 80, n'a pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté*.

L'Etat sénégalais avait entrepris à partir de 1972, des efforts de décentralisation de son administration. Il a restitué aux communautés Rurales des responsabilités dans la mise en œuvre des investissements publics, le développement local et la gestion des ressources naturelles.

La régionalisation, votée en Mars 1996 par l'Assemblée nationale s'inscrit dans la suite de la réforme de l'administration. Elle apparaît comme un des enjeux les plus importants pour le développement Rural parce que les populations pourront inscrire leurs préoccupations et leurs intérêts dans des plans de développement local et régional.

La réforme de la Décentralisation a accru de façon exorbitante les responsabilités des collectivités locales. Ayant en charge la promotion du développement économique et social, elles sont interpellées dans tous les secteurs qui font l'objet de transfert par l'Etat. Il s'agira de relever les multiples défis dans ces secteurs en trouvant le moyen d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer des plans de développements locaux par la réalisation d'infrastructures, leur équipement, leur fonctionnement.

Pour sortir de cette situation, l'Etat a entrepris dans des réformes postérieures à la dévaluation, la mise en œuvre de programmes sectoriels sur la pauvreté, la santé, l'éducation, les infrastructures de base etc.

C'est dans un tel contexte que le Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR) a été initié dans le but de renforcer les Communautés Rurales (CR) et leurs institutions locales. Il a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des conditions de vie en milieu Rural et à la mise en place d'infrastructures en s'appuyant sur les besoins exprimés par les populations locales.

Pour la bonne exécution du programme, GREEN SENEGAL a été choisi comme opérateur de terrain pour appuyer la CR de Dangalma dans le processus du Diagnostic Participatif (DP), l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local de Développement (PLD), du Plan Annuel d'Investissement (PAI), du Plan de Communication (PC) et du Plan de Formation (PF).

* Document sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, décembre 2001

Ce rapport constitue un document de planification stratégique. Il regroupe un ensemble d'actions prioritaires identifiées par les populations pour pallier certaines contraintes de développement socio-économique. Il constitue donc, pour la CR de Dangalma et ses partenaires au développement, un cadre de référence qui renferme, à bien des égards, des voies adaptées pour améliorer les conditions de vie des populations.

Le présent rapport commence par une présentation détaillée de la CR de Dangalma utile à la compréhension de la problématique de développement local de la zone.

Ensuite, la méthodologie utilisée est présentée. Elle propose une démarche de travail qui expose les différentes phases du travail de la mise à niveau des acteurs, à la collecte et à l'exploitation des informations de base.

Le rapport présente après, les résultats issus de l'exploitation des données collectées. Ils ont permis de proposer un zonage, de décrire la population, l'organisation sociale, les secteurs d'activités, et d'identifier les contraintes et les potentialités de la CR.

Enfin, le document restitue des options de développement le permettant de répondre aux problématiques **identifiées** et les stratégies envisagées pour mettre en œuvre le PAI.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE DANGALMA

I. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté Rurale (C.R) de Dangalma se situe dans l'Arrondissement de Ngoye, Département de Bambey, Région de Diourbel. Elle est limitée au Nord par l'arrondissement de Lambaye, au Sud par la CR de Ndongol, à l'Est par la commune de Bambey et la CR de Ngoye et à l'Ouest par l'Arrondissement de Thiénaba, (Région de Thiès). Elle couvre une superficie de 83 km² soit 14,35% de l'étendue de l'Arrondissement.

II. MILIEU PHYSIQUE

2.1. Sols

On y distingue trois types de sols :

- Les sols dior : ce sont des sols sableux. On les retrouve au Centre, au Nord et au Sud de la CR. Ils représentent plus de 75% des superficies cultivables ;
- Les sols deck – dior : ce sont des sols intermédiaires entre le dior et le deck, moins sensibles à l'érosion éolienne. On les localise à l'Est et à l'Ouest de la CR. Ils représentent 20% des terres ;
- Les sols deck : minoritaires, les sols deck n'occupent que 5% des superficies de la zone. ce sont des sols argileux particulièrement riches et moins exposés à l'érosion hydrique. On les retrouve surtout dans les bas – fonds qui, jadis étaient des points d'eau où s'abreuvaient les troupeaux. Cependant, c'est l'appauvrissement des sols dior et deck – dior et la poussée démographique qui ont amené les populations à les défricher.

2.2. Relief

Le relief est relativement plat avec de légères dépressions constituées par les bas fonds.

2.3. Climat

Le climat est de type soudano – sahélien. Il est chaud et sec et se caractérise par l'alternance de deux saisons. Une saison des pluies (juin – octobre) qui s'est d'ailleurs rétrécie ces quatre dernières années puisque le cumul du mois de juin dépasse rarement 20mm et une saison sèche qui dure de novembre à mai. Les températures restent élevées et varient entre 23 et 45°C.

On rencontre deux types de vents dans la zone :

- la mousson qui souffle en hivernage et est souvent accompagnée de précipitations ;
- l'harmattan, vent chaud et sec qui prédomine en saison sèche.

2.4. Végétation

Elle est dominée par des parcs à *Acacia albida* (Kadd), *Adansonia digitata* (baobab) et quelques *Balanites aegyptiaca* (soump). Elle est clairsemée et s'expose à une inquiétante surexploitation destinée le plus souvent à des fins domestiques et pastorales.

2.5. Hydrographie-Hydrologie

On note la présence de bas – fonds pouvant conserver les eaux jusqu'à un mois après l'hivernage pendant les années de bonne pluviosité. Ces bas-fonds deviennent selon leur utilisation, comme mares temporaires où le bétail vient s'abreuver ou de cuvettes maraîchères.

Cependant, ils sont menacés de disparition du fait de l'ensablement du à l'érosion éolienne.

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

La méthodologie constitue la base et le soubassement qui sous tend tout travail de recherche en ce sens qu'elle permet de jauger la fiabilité voire même la validité de toute œuvre humaine.

Ainsi, le diagnostic ayant abouti à l'élaboration d'un plan local de développement, d'un PAI, d'un plan de formation et d'un plan de communication de la communauté Rurale de Dangalma n'a pas fait exception à la règle.

La méthodologie utilisée dans le processus du DP a fait l'objet d'un ensemble de phases et d'étapes indispensables à sa bonne conduite.

I. CONSTITUTION EQUIPE ENQUETEURS

Dans le souci de mieux cerner les aspects de plus en plus multiformes du développement local, une démarche interdisciplinaire a été adoptée dans la constitution de l'équipe chargée du Diagnostic Participatif. Elle a été bâtie en fonction des résultats attendus de l'étude, de la hiérarchisation des phénomènes à étudier et des domaines à couvrir par les disciplines concernées. Sa taille a été également déterminée en fonction du travail à effectuer.

Cependant, dans sa composition finale , ont été tenus en compte entre autres les critères liés au profil, à la compétence, à la maîtrise des techniques d'animation, de planification participative , de collecte et d'analyse des données. Le groupe d'enquêteurs est ainsi constitué :

- Un (01) Ingénieur des Travaux de Planification Economique ;
- Un (01) Ingénieur des Travaux d'Aménagement du Territoire, Environnement et Gestion Urbaine ;
- Un (01) Inspecteur en Animation et Médiation ;
- Trois (03)Animateurs locaux (dont une femme) ;
- Un (01) Technicien en agroforesterie, Responsable du Programme de GREEN SENEGAL à Bambey.

L'appui de l'encadrement local était prévu dans le dispositif de terrain. Malheureusement, la faible participation de l'agent concerné, en particulier le Chef du CERP de Ngoye a été déplorée tout au long du séjour de l'équipe dans la Communauté Rurale.

II. LANCEMENT PROGRAMME

Cette première étape qui a réuni entre autres les responsables de GREEN SENEGAL, le Coordonnateur Régional du PNIR pour les régions de Kaolack et Diourbel, le Sous Préfet, la Délégation Spéciale et les populations avait pour objectif d'une part d'informer et de sensibiliser les populations par rapport aux objectifs du programme et de susciter d'autre part les initiatives locales en vue d'une implication et d'une participation effective des populations à la réalisation de ses objectifs.

III. ATELIER D'INFORMATION ET MISE A NIVEAU DES ENQUETEURS

Cet atelier qui s'est tenu au Centre National d'Education Populaire et Sportive (CNEPS) de Thiès avait comme objectifs de :

- Instaurer une dynamique de groupe entre les équipes de Dangalma et Mbayène ;
- Faire en sorte qu'il y ait une compréhension commune de la mission assignée aux deux équipes ;
- Harmoniser la démarche et la méthodologie pour la phase de terrain.

Cet atelier devrait permettre également aux différents acteurs impliqués dans le processus de collecte de données d'avoir une meilleure connaissance du PNIR. Une méthodologie d'approche commune pour l'élaboration du Diagnostic Participatif (DP) , du Plan Local de Développement (PLD), du Plan Annuel d'Investissement (PAI), du Plan de Communication (PC) et du Plan de Formation (PF) . A l'issue des travaux, un chronogramme d'activités a été élaboré pour la période de Mars à Mai.

IV. MISE EN PLACE DES ENQUETEURS

Les objectifs du DP qui ont fait l'objet de négociations et de planification entre l'Opérateur Partenaire Privé (OPP), la Délégation Spéciale (DS) et les populations locales comportaient à la fois des aspects méthodologiques et opérationnels. Le caractère itératif et interactif de ce DP a exigé une préparation rigoureuse du séjour des enquêteurs sur le terrain. Dans cette perspective, une attention toute particulière a été apportée sur le lieu d'hébergement et les conditions dans lesquelles l'équipe devrait évoluer. Elle a été installée le Lundi 11 Mars dans les locaux du Projet Agroforestier de Diourbel rétrocédé à la CR.

V. PRISES DE CONTACT AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE ET LES CHEFS COUTUMIERS ET RELIGIEUX

Aussitôt installée, l'équipe a démarré ses activités par les contacts et les visites de courtoisie auprès de la Délégation Spéciale, des notables, des leaders d'opinion, des chefs religieux et coutumiers, du Sous Préfet, du Chef du Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP) et des différents services départementaux.

L'objectif de ces visites était encore une fois de porter l'information sur le programme et sa démarche et de susciter une adhésion et un appui conséquent à la réalisation de la mission qui est assignée à l'équipe.

VI. ENQUETE EXPLORATOIRE

6.1. Revues des données secondaires

L'objet de cette étape était surtout de passer en revue l'ensemble des éléments de monographie de la communauté Rurale de Dangalma (climat, type de sol, Relief, végétation, hydrographie, aspects démographiques) afin d'avoir une photographie générale de la CR avant d'affronter plus tard les réalités sur le terrain.

Elle s'est faite auprès de la Délégation Spéciale, de la Sous Préfecture, du CERP, des Services Techniques de l'Elevage, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, du District Sanitaire de Bambey et de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale (IDEN).

6.2. Elaboration des outils de collecte

Après la revue des données secondaires qui a permis d'avoir une idée précise par rapport à la physionomie de la communauté Rurale, il a été plus facile de cibler les informations complémentaires à rechercher .

6.2.1. Guide d'entretiens et questionnaire

La stratégie de recherche adoptée a reposé sur l'approche par enquête. Elle s'est faite à travers des questionnaires et guides d'entretien. En effet, la combinaison de ces deux outils s'explique par la recherche d'informations qualitatives et quantitatives que l'un des deux seuls ne saurait fournir.

Les principales cibles ont été dans un premier temps les structures locales (écoles, dispensaires, case de santé, ...), les Organisations Communautaires de Base et les ménages.

Des personnes ressources ont été aussi touchées à travers les entretiens informels ou semi structurés pour le recueil des informations ayant permis de remplir le tableau de bord .

6.2.2. Observation participante

Certaines informations ont été obtenues d'une manière indirecte sur la base d'une observation participante.

6.3. Découpage des zones

Partant du principe qu'un terroir ne présente jamais un tout homogène, la CR a été découpée en sous-zones. Selon un certain nombre de critères biophysiques et socio-économiques dont :

- la végétation ;
- les types de sols ;
- la population ;
- l'hydrographie ;
- les activités ;
- les infrastructures etc..

Toutefois, pour affiner le zonage, d'autres critères d'ordre sociologique ont été aussi pris en compte. Ce sont :

- le contexte de proximité ;
- la cohésion sociale.

En d'autres termes, pour que des villages puissent appartenir à une même zone, il faut non seulement qu'ils soient proches les uns des autres mais que leurs communautés soient en bons termes.

Il existe des localités qui, traditionnellement, constituent des villages – centres (Nguémé-Yadiama, Bambey Sérère, Dangalma, Dadack). Historiquement, ces villages ont toujours été et demeurent des points de ralliement qui abritent toutes sortes de rencontres (assemblées villageoises, scrutins, réunion).

Par conséquent, leurs rayons de polarisation correspondent incontestablement à des zones bien définies, si l'on tient compte du contexte de proximité et de la cohésion sociale. Cette réalité est d'autant plus ancrée dans les habitudes des populations que toute rencontre convoquée dans un lieu autre que ces sites sont à coup sûr vouée à l'échec.

VII ASSEMBLEES VILLAGEOISES

Une fois le zonage effectué, l'on est passé à la seconde phase du diagnostic participatif : les assemblées villageoises. Ces assemblées ayant regroupé l'ensemble des villages appartenant à une même zone ont fait l'objet d'une sensibilisation et d'information par rapport aux objectifs du PNIR. Elles ont permis également d'appliquer certains outils de la Méthode Active de Recherche et de Planification Participative (MARPP) ayant généré informations qui ont fait l'objet d'une analyse sectorielle.

VIII EXPLOITATION ET ANALYSE DES **DONNES**

Cette étape a permis d'organiser et de synthétiser l'ensemble des données collectées. Elle s'est faite manuellement à travers une grille d'exploitation avec l'ensemble des indicateurs pour aboutir à une analyse détaillée et approfondie des différentes informations générées tout au long des enquêtes .

XI RESTITUTION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

La restitution des informations recueillies au cours d'un processus de recherche participative constitue un fondement du développement local participatif ; cet exercice s'est déroulé en présence des représentants des différentes zones, d'une délégation de la Banque Mondiale en mission au Sénégal, du Coordonnateur National du PNIR, des Responsables des BRC de Thiès et Kaolack et des différentes autorités administratives et locales de la CR. Elle a constitué des moments intenses d'échanges entre les populations et l'équipe qui s'est ensuite prêtée aux différentes questions des participants.

IX. MISE EN PLACE DU COMITE DE CONCERTATION ET DE GESTION (CCG)

C'est à la suite de cette restitution que le CCG chargé d'élaborer le PLD, le PAI, le Plan de Communication (PC) et le Plan de Formation (PF) a été mis en place (voir composition en annexe). Le présent Plan Local de Développement (PLD) est l'aboutissement d'un long processus de planification participative qui comporte plusieurs phases, et une adhésion massive des populations.

TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS DU DP

I. MILIEU HUMAIN

La population de la CR de Dangalma s'élève à 19 551 habitants (recensement administratif 1998/1999). Sa répartition par sexe affiche une légère domination numérique des femmes (50,79%) par rapport aux hommes (49,21%). L'occupation de l'espace reste forte avec une densité moyenne de 235 habitants au km².

Cependant, on note des disparités avec de fortes concentrations humaines de part et d'autre de l'axe routier ainsi que dans la zone Centre.

S'agissant de l'habitat, il est de type semi – moderne car en dépit de l'émergence de constructions en dur ces dernières années, il reste marqué par sa typologie traditionnelle.

Sur le plan ethnique, la population se subdivise en deux grands groupes :

- les Wolofs : groupe ethnique majoritaire avec 50% de la population partout présents sauf à Gatte et à Baback ;
- les Sérères : on les retrouve presque partout dans la zone. Ils représentent 45% de la population.

Le reste de la population est composée des "Hal Pulaaren " très minoritaires. En effet, les Peuhls et les Toucouleurs ne constituent que 5% de la population totale.

Cette diversité ethnique s'accompagne d'une diversité linguistique. Le wolof et le sérère sont les langues les plus parlées. Cependant, on note une nette régression du sérère face au wolof.

Sur le plan religieux, l'Islam s'est fortement implanté dans le milieu tandis que le christianisme ne touche qu'une faible proportion de la population.

L'originalité de la religion musulmane réside dans l'importance accordée aux confréries dans cette contrée. En effet, les « Mourides » dominent avec plus des ¾ de la population musulmane. En outre, on note la présence des « Tidianes », des « Khadres », et d'« alfala » basés à Gatte.

Par ailleurs, on constate la forte présence de l'animisme qui certes recule mais dont les pratiques restent vivaces. (surtout chez les Sérères).

Sur le plan socio-professionnel, plus de 80% de la population de la CR s'adonnent à des activités agro-pastorales. Cependant, vue la précarité des revenus générés par ces activités, le commerce est de plus en plus exercé dans la zone. Il faut également signaler la présence d'artisans actifs dans leurs domaines d'intérêts.

A propos des mouvements, la population de la CR se particularise à l'image de l'ensemble du monde Rural par sa grande mobilité. Il s'agit de déplacements motivés par la recherche de revenus généralement effectués en saison sèche vers les grands centres urbains. Aujourd'hui, ces mouvements ont pris de l'ampleur dans un contexte de crise marqué par la précarité.

Cependant, le retour au terroir se fait souvent à l'approche de l'hivernage.

Par ailleurs, la CR compte mille neuf cent soixante six (1 966) carrés répartis officiellement entre trente sept (37) villages. En réalité, on assiste à l'émergence de villages non officiels. Ils sont au nombre de quatre nés des querelles de tendances. Il s'agit principalement de Sanghaye 2, Nguithie Pèye 2, Ndimb 2 et Sindiane 2. Héritant le plus de la fonction suivant le principe de la succession directe, certains chefs de village font souvent l'objet de beaucoup de critiques.

C'est ainsi qu'on peut retrouver facilement deux chefs de villages qui cohabitent ensemble.

Pour le Conseil Rural, contrairement à l'autorité administrative, cette forme de cohabitation reste bénéfique dans la génération des ressources financières à travers le recouvrement de la taxe Rurale.

En effet, chacun des deux chefs comme pour faire montre d'une certaine représentativité et d'une reconnaissance incontestable, déploie toutes sortes de stratégies pour récupérer la taxe Rurale auprès des carrés placés sous sa tutelle.

II ZONAGE

L'application d'un certain nombre de critères a permis de répartir les trente sept (37) villages dans six (6) zones.

► DANGALMA

La zone de Dangalma polarise treize (13) villages, à savoir: Dangalma I, Dangalma II, Sao, Diarigne, Darou Fall, Ndiobène-Ngoye, Nguinthie-Pèye, Ndimb, Ngokhothie (ex Lambaye), Sanghaye, Ngokhothie, Mérina Sarr, Ndiayène.

C'est la zone la plus importante en ce sens qu'elle polarise le plus grand nombre de villages.

► BAMBEY SERERE

Cette zone comprend les villages de Sindiane, Bambey Sérère, Ndiadiane- Thiékène, Ndiadiane-Sassène, Sagalème et Séo.

► GATTE

Elle constitue avec Bambey Sérère la seconde zone la plus représentative et compte 6 villages Gatte Gallo, Gatte Diokoul I, Gatte Diokoul II, Gatte Ngaraf I, Gatte Ngaraf II, Gatte Ngaraf III. Gatte fut un seul et unique village qui s'est progressivement subdivisé pour donner naissance à 5 autres entités. La particularité de cette zone est qu'il n'y existe pas de village – centre. Néanmoins, elle dispose d'une place publique qui sert habituellement de lieu de rencontres.

► BABACK

C'est la plus petite zone de la CR. Elle comprend Baback Ndioudiouf et Baback Ndiomgor. Ces deux villages auraient pu être intégrés dans la zone de Gatte compte tenu de la proximité. Cependant, le caractère discriminant du critère cohésion sociale reste moins évident. Car, du fait d'un contentieux lié au foncier et remontant à plus d'une dizaine d'années, leurs relations avec Gatte ne sont pas tout à fait au beau fixe. C'est ce qui justifie la création de la zone de Baback.

► DADACK

Son rayon de polarisation couvre les villages de Dadack, Talègne, Toubé Talègne, Khalalène et Mbafaye Ngoye. Dadack est l'une des zones les plus pauvres en matière d'infrastructures et d'équipements.

► NGEME

Cette zone regroupe les villages de Ngémé, Yadiama, Sessou, Sangal, et Keur Gallo.

III ORGANISATION SOCIALE

3.1. Structures internes

3.1.1. Conseil Rural

La réforme administrative territoriale et locale de 1972 entrée en vigueur dans la Région de Diourbel en 1976 a donné naissance à la Communauté Rurale (CR) de Dangalma en tant que collectivité locale décentralisée. Elle est vieille de vingt six (26) ans. Les travaux de terrain ont coïncidé, un long moment, avec une période de transition marquée par la mise en place d'une Délégation Spéciale. C'est donc le diagnostic institutionnel du bureau sortant du Conseil Rural qui a été fait dans le cadre de ce travail

3.1.1.1. Composition

Le bureau sortant du Conseil Rural de Dangalma était composé de trente deux (32) Conseillers, dont le mandat de 5 ans a expiré en novembre 2001.

3.1.1.2. Moyenne d'âge des Conseillers

Au regard du tableau I, on remarque que tous les Conseillers étaient âgés de plus de trente cinq (35) ans. La tranche d'âge 55-65 ans regroupait le plus grand nombre de Conseillers (10), alors que les élus âgés (entre 65 et 75 ans) ne représentaient qu'une faible quota (6). En outre, les classes d'âge 35 – 45 et 45 – 55 ans avaient chacune 8 Conseillers. Par contre, les jeunes de moins de trente cinq (35) ans n'étaient pas représentés dans le bureau du Conseil Rural sortant.

Tableau I: *Distribution par âge des Conseillers.*

<i>Classes</i>	<i>Effectifs</i>
25 – 35	0
35 – 45	8
45 – 55	8
55 – 65	10
65 – 75	6

3.1.1.3. Expérience des Conseillers

Dans le bureau sortant, seul un Conseiller en était à son quatrième mandat (Tableau II). Vingt cinq pourcent (25%) des conseillers ruraux en étaient à leur deuxième mandat.

Cependant, la majorité des Conseillers n'avaient pas une longue tradition de l'exercice des responsabilités qui leurs étaient confiées puisqu'ils en étaient à leur premier mandat (ils sont au nombre de vingt trois (23). L'ancienneté de ces élus est le fruit de la longévité politique.

Toutefois, il faut déplorer une sorte d'accaparement du bureau par les plus anciens, plus rompus à la tâche au détriment des nouveaux moins expérimentés.

Tableau II: Mandats cumulés par Conseiller.

<i>Nombre de mandats cumulés</i>	<i>Nombres de Conseillers</i>
4 mandats	1
2 mandats	8
1 mandat	23

3.1.1.4. Représentativité des femmes

Les femmes ne représentaient que 18,75% de l'effectif du Conseil Rural (CR). Elles ne faisaient naturellement pas le poids dans les sphères de décision. En plus d'être faiblement représentées, les femmes ne dirigeaient qu'une seule commission (santé) sur les huit (8) que comptait le Conseil Rural.

Par ailleurs, notons l'absence de commission chargée de la promotion féminine. Cela explique certainement le faible soutien du Conseil Rural aux activités féminines. D'ailleurs, la grande majorité des femmes ignorent tout du fonctionnement de l'institution. Pourtant, la zone regorge de Groupements de Promotion Féminine (GPF) qui ont besoin de soutien et d'encadrement. Par conséquent, des efforts restent à faire pour que les femmes retrouvent la place qui leur revient au sein du Conseil Rural.

3.1.1.5. Appartenance Politique

Quatre partis politiques étaient représentés dans le Conseil Rural sortant. le Parti Socialiste (PS), majoritaire avec vingt deux (22) Conseillers, suivi du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et d'And Jef (A.J) qui comptaient respectivement six et trois conseillers. La Ligue Démocratique Mouvement pour le Parti et le Travail (LDMPT) ferme la marche avec un (1) seul Conseiller.

Ils étaient pour la plupart originaires de Gatte (11), Dangalma (7), Bambey Sérère (3) et Mérina Sarr (2), tandis que les villages de Diarigne, Baback, Sindiane, Sao, Ndiama Fall, Talègne et Toubé Talègne étaient chacun représentés par un conseiller.

Par ailleurs, notons qu'en dépit de son hétérogénéité politique, le Conseil Rural s'est singularisé par l'entente et la cohésion durant l'exercice de son mandat .

3.1.1.6. Composition Ethnique

A l'image de la presque totalité de la CR, le Conseil Rural n'était composé que de deux grands groupes ethniques. Majoritaires, les Wolofs représentaient 59,3% de l'effectif de l'institution alors que la proportion de Sérères était de 40,7%. Malgré cette différence ethnique, la cohabitation se faisait sans aucune difficulté. Cela est d'autant plus réel que bon nombre de Sérères ont perdu l'usage de leur langue, le métissage culturel étant devenu une réalité.

3.1.1.7 Niveau d'instruction

L'une des caractéristiques majeures du bureau sortant du Conseil Rural de Dangalma était le faible niveau d'instruction des élus. Deux d'entre eux seulement avaient atteint les niveaux moyen et supérieur. La moitié de ses membres était analphabète. Une bonne proportion d'élus avait au moins le niveau primaire ou une instruction en arabe ce qui posait problème compte tenu des rôles et responsabilités qui leur étaient dévolus dans l'exercice de leur mandat.

3.1.1.8. Organisation et fonctionnement du Conseil Rural

► Organes

L'ancien bureau du Conseil Rural était dirigé par un président élu par ses pairs et épaulé dans ses tâches par deux vices – présidents. Il comptait huit (8) commissions :

- Commission domaniale ;
- Commission urbanisme et habitat ;
- Commission environnement et hygiène publique ;
- Commission finances ;
- Commission santé ;
- Commission jeunesse, éducation et culture ;
- Commission affaires extérieures et conflits ;
- Commission hydraulique.

Le Président était le coordinateur de toutes les commissions. Il était chargé également d'élaborer un budget à soumettre à toute l'équipe. Les décisions sont prises de manière consensuelle ou par la majorité des Conseillers. En cas d'égalité des voix, celle du président était prépondérante.

Toutefois, ce dernier pouvait faire des propositions avant la prise de décision.

► **Gestion Foncière**

Dans le cadre de la gestion de litiges fonciers, une sous commission chargée d'étudier les questions relatives à l'affectation et à la désaffectation des terres était mise en place. Celle – ci est composée du :

- Président de la commission domaniale ;
- Président de la commission des finances ;
- Secrétaire du Conseil Rural ;
- Premier vice – président ;
- Chef de village (où le litige est constaté) ;
- Avec l'appui du Chef de CERP (Centre d'Expansion Rurale polyvalent) .

Cette sous-commission avait en charge le règlement des conflits.

Les frais de bornage d'une parcelle de 25m/25m étaient de quinze mille francs (15 000 FCFA) pour les villages de Dangalma et Bambey Sérère alors qu'ils étaient de 500 F dans le reste des villages de la CR. Les demandes d'attribution de parcelles étaient adressées au Président du Conseil Rural (PCR), qui les soumettait au Conseil Rural pour délibération.

Le CR se fondait aussi sur les résultats des enquêtes menées par la commission chargée de l'attribution et de la désaffectation de parcelles pour délibérer. Ils s'en suivaient l'approbation par le Sous Préfet et par le Chef du CERP.

Par ailleurs, la commission domaniale était souvent sollicitée pour le règlement des litiges liés au foncier qui sont généralement réglés à l'amiable

► **Gestion du budget**

Le Président du Conseil Rural en rapport avec la commission des finances proposait un projet de budget qu'il soumettait à l'adoption du Conseil. Ce dernier avait une semaine pour l'adopter. Le budget ainsi voté était soumis à l'approbation du Sous Préfet.

Les ressources du Conseil proviennent essentiellement de la taxe Rurale et des produits domaniaux qui constituent de nos jours plus de 80% des recettes budgétaires.

Le budget a évolué en dents de scie de 1998 à 2001 (Tableau III).

Tableau III : budgets des quatre dernières années

<i>Années</i>	<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Budget réellement exécuté</i>
1998	23 056 550 F	2 884 896 F
1999	22 308 426 F	8 035 260 F
2000	22 497 411 F	4 461 426 F
2001	21 048 013 F	11 199 652 F

On note un taux de recouvrement faible du fait d'une réticence de plus en plus marquée des contribuables à payer la taxe Rurale et cela malgré les mesures parfois coercitives préconisées par le Conseil Rural en rapport avec le trésor et l'autorité administrative mais souvent diversement appréciées par les populations.

Il faut noter par ailleurs que la plus grande partie des recettes étaient absorbée par les dépenses de fonctionnement au détriment des investissements. Il s'agissait des dépenses liées au carburant, aux indemnités de représentation du Président du CR, aux fournitures de bureau etc.... Ainsi, la section investissement était le parent pauvre dans l'exécution de ce budget alors que les priorités du Conseil demeurent l'hydraulique, la santé et l'éducation.

► Gestion de l'état civil

L'état civil transcrit les actes en provenance du tribunal, les déclarations de mariage, de naissance, les déclarations tardives et normales. Les tarifs sont fixes à deux cents francs (200 F) pour les extraits et bulletins. Mais l'état civil est aujourd'hui confronté à des problèmes liés à la fiabilité des bulletins et extraits de naissance.

► Réalisation du Conseil Rural

Compte tenu du profil budgétaire, il est parfaitement compréhensible que les réalisations du Conseil Rural soient modestes (Tableau IV). Il s'agit d'un déficit d'infrastructures et d'équipements et un manque d'entretien du patrimoine existant. C'est ainsi que la prise en compte des charges récurrentes des investissements doit se situer au cœur de la politique d'intervention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement de la CR. Cet état de fait rend plus que nécessaire l'élaboration de manuels de gestion et d'entretien des infrastructures afin d'assurer leur pérennité.

Tableau IV : Réalisations du Conseil Rural

<i>Années</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Coûts</i>
1998	Fournitures scolaires	320 000 F
1999	Fournitures scolaires	1 212 250 F
	Participation à la semaine de la jeunesse	60 000 F
	Construction hangar à Bambey Sérère	1 795 446 F
	Equipement sportif	60 000 F
	Lutte phytosanitaire	91 133 F
	Reboisement	59 998 F
	Travaux d'adduction d'eau	120 000 F
2000	Fournitures scolaires	550 125 F
	Participation à la semaine de la jeunesse	150 000 F
2001	Construction hangar à Bambey Sérère	595 420 F
	Fournitures scolaires	818 200 F
	Equipement maison communautaire	250 000 F
	Achat médicaments	150 000 F
	Construction hangar Dangalma	382 680 F
	Fonçage 12 puits	--

► **Contraintes du Conseil Rural**

Les contraintes du CR sont multiples. Mais celles qui suivent retiennent le plus l'attention : il s'agit de :

- l'insuffisance des moyens ;
- des difficultés de recouvrement de la taxe Rurale ;
- et de la timidité des mesures d'accompagnement venant de l'Etat.

Il s'y ajoute une méconnaissance des textes sur la décentralisation. Ce problème est perceptible chez les élus, les jeunes, les femmes et les Organisations Communautaires de Base (OCB).

► **Besoins en Formation**

Il ressort de l'analyse du niveau d'instruction des Conseillers un besoin de renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- Gestion comptable pour une meilleure élaboration et exécution du budget ;
- Gestion administrative (décrets, arrêtés, circulaires) ;
- Technique de communication pour une (fluidité de l'information à l'intérieur de la zone) ;
- Gestion des ressources naturelles ;
- Gestion des terres du domaine national.

3.1.2. Délégation spéciale

La Délégation Spéciale (DS) de Dangalma, composée de trois (3) membres a les mêmes prérogatives que le Conseil Rural.

Le cahier des charges suivant lui était assigné pour couvrir leur cinq (5) mois d'exercice :

- Le recensement de la population imposable de Dangalma ;
- L'adduction d'eau du village de Mérina Sarr qui a été rendue possible grâce à un fond de concours s'élevant à cinq millions (5 000 000) de FCFA ;
- La réfection du siège de la communauté Rurale ;
- Le nettoyage des places publiques ;
- La réfection des toilettes du marché de Dangalma.

L'on remarque ainsi que ses actions visaient surtout à poursuivre le travail déjà entamé par l'ex Conseil en attendant l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante.

Beaucoup de limites ont été cependant notées dans le mandat de cette délégation. Il s'agit des difficultés rencontrées par rapport au recouvrement de la taxe Rurale. En effet, sur une prévision avoisinant les 7 millions, seuls deux millions sept cent (2 700 000) F ont été couverts.

3.1.3 Organisations Communautaires de Base (OCB).

Suite au désengagement de l'Etat et vue les difficultés que connaît le monde Rural sénégalais, les populations de la communauté Rurale à l'instar du reste du pays se sont à travers différentes structures pour prendre en charge leur propre développement.

Ces organisations sont entre autres :

3.1.3.1. Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Malgré une population constituée en grande partie de jeunes, la communauté Rurale ne compte à son actif que quinze (15) ASC pour trente sept (37) villages. Ce nombre insuffisant d'associations de jeunes est la résultante d'un déficit notoire en matière d'infrastructures sportives et culturelles à laquelle s'ajoute un exode Rural de plus en plus accru.

Ces organisations sont la plupart des cas mal structurées et ne sont pas reconnues par les structures régionales et départementales telles l'ORCAV¹ et l'ODCAV².

Leurs activités se limitent généralement à la période d'hivernage et s'articulent entre autres autour de matchs de foot, de « foureul », de soirées dansantes et d'opérations « Set Setal ».

Au plan sportif, la communauté Rurale ne dispose que d'un seul terrain de foot – ball) non clôturé à Dangalma.

D'autre part, toutes les disciplines autres que le foot ont du mal à trouver un espace d'application et restent méconnues des jeunes.

Au niveau culturel, l'absence d'infrastructures à vocation multi - fonctionnelle explique surtout la non-intégration de la culture dans les activités des ASC. Le seul foyer dont disposait la communauté Rurale est aujourd'hui dans un état défectueux.

Néanmoins, l'insuffisance des moyens financiers, des infrastructures et équipements n'ont pas totalement étouffé le dynamisme des activités des jeunes. En effet, la communauté Rurale compte tant soit peu beaucoup d'ASC assez dynamiques qui se manifestent à travers des actions de développement dans leurs localités respectives. Il s'agit notamment des ASC de Bambey Sérère et de Khalalene qui ont participé respectivement à la clôture de la case de santé et à la construction de la mosquée du village.

Face à ces organisations relativement dynamiques, on note la présence d'ASC qui n'existent que de noms. C'est le cas des ASC de Ndimbe, Ngokhothie ex Lambaye et de Ndiadiane Sassem.

¹ Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacances

² Organisation Département de Coordination des Activités de Vacances

3.1.3.2. Groupement de Promotion Féminine (GPF)

L'image qu'on se faisait traditionnellement de la femme Rurale est celle d'une bonne épouse dont les nombreux enfants survivent et subviennent à la l'âge adulte aux besoins de leurs parents. Cette vision est plus qu'erronée dans le contexte actuel du monde Rural caractérisé par une extrême pauvreté. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui que la femme Rurale se trouve au centre d'un nombre de contraintes qui ont pour noms : faible pouvoir d'achat des ménages, insécurité alimentaire, difficultés d'accès aux services de base (éducation, santé..).

Ainsi, pour que les femmes puissent effectivement s'auto promouvoir, il faut qu'elles s'organisent et agissent efficacement. C'est pourquoi, l'on assiste depuis les années quatre vingt (80) à l'émergence de groupements de promotion féminine. Aujourd'hui, Dangalma compte quarante (40) GPF (dont une fédération) répartis dans les trente sept (37) villages que compte la communauté Rurale. Ces organisations qui ont pour objectif de créer une synergie en vue d'enclencher une dynamique de développement du terroir mobilisent deux mille cinq cent cinquante six (2 556) membres autour de cet idéal.

Ainsi, elles se sont assignées comme mission de :

- Se connecter aux réseaux administratifs et financiers pour accéder aux fonds ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus pour améliorer le pouvoir d'achat des membres ;
- Alléger les travaux domestiques pour mieux stimuler les initiatives féminines ;
- Instaurer un système de crédit revolving pour la promotion de l'entraide et de la solidarité ;
- Lutter contre l'analphabétisme et l'ignorance.

Pour se donner les moyens de leurs ambitions, les GPF tirent leurs ressources essentiellement des cotisations des membres (pouvant aller de cent (100) à mille (1 000) F par membre et par mois selon les GPF). Ces ressources font non seulement l'objet d'un système de crédit rotatif mais également contribuent à alimenter leur comptes en banques condition sine qua none pour prétendre à un financement.

D'ailleurs, le dynamisme et la vitalité des GPF se mesurent entre autres par leur capacité à mobiliser ces cotisations. Mais au-delà de ces ressources financières, ces organisations disposent d'importants moyens matériels. Il s'agit entre autres de moulins à mil, de chaises, de bancs, de bâches, de tubes, d'ustensiles de cuisine (assiettes, plats...). Le patrimoine matériel des GPF s'étend aussi aux magasins de stockage et aux banques céréalières.

Compte tenu de ces ressources et potentialités, les GPF s'activent dans plusieurs domaines d'activités. Il s'agit tout d'abord du commerce qui reste l'activité dominante à l'échelle communautaire. En effet, après les récoltes, les femmes achètent des produits agricoles tels que le mil, l'arachide, le bissap, le niébé...pour les revendre au niveau des marchés hebdomadaires. Ces mêmes produits acquis à un prix relativement bas sont généralement stockés dans des magasins et banques céréalières puis revendus en période de soudure à un prix beaucoup incitatif.

Les GPF s'activent également dans l'embouche ; l'exercice de ces deux activités est rendu possible par l'existence d'un système de crédit rotatif et de financements alloués par les organismes partenaires intervenants dans la CR.

Ces organisations féminines tirent également des revenus de la gestion de moulins à mil et de la location du petit matériel.

A cela il faut ajouter les activités d'ordre environnemental (reboisement, Set Sétal...), la fabrication de fourneaux « ban ak suuf » et la sensibilisation (santé maternelle).

Mais le problème majeur des femmes demeure la pénibilité des travaux domestiques. En effet, les corvées d'eau, de bois de chauffe, de transformation du mil... causent non seulement beaucoup de souffrances aux femmes mais les privent également du temps matériel nécessaire à réserver à d'autres occupations. Ainsi, l'alphabétisation est le premier secteur à faire les frais de l'indisponibilité des femmes, avec une faible fréquentation des centres d'alphabétisation et un taux de déperdition encore élevé. Pourtant, les femmes restent la cible privilégiée des programmes d'éducation non formelle dans la zone.

Enfin, les difficultés d'accès à la terre constituent de véritables freins quant à la pratique et au développement du maraîchage dans la zone.

A côté de ces groupements féminins il existe d'autres organisations à caractère économique dénommées Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) qui luttent pour une amélioration des conditions de vie des populations.

3.1.3.3. GIE

Dans la CR, des groupements à caractère économique interviennent dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et du maraîchage.

Ils ont pour objectifs généraux de :

- Lutter contre la pauvreté et le sous emploi ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants ;
- Créer la solidarité et l'entraide entre les villageois.

Les recensements effectués sur le terrain font ressortir treize (13) GIE dont six (6) sont constitués uniquement d'hommes, trois (3) de femmes et quatre (4) qui sont mixtes. Parmi eux, neuf (9) ont une reconnaissance juridique et des comptes bancaires.

Cependant, quatre d'entre eux continuent d'évoluer dans l'informel. En dehors de leur fonctionnement qui reste à l'état informel ces GIEs sont confrontés à des problèmes liés à l'insuffisance des financements, à la difficulté d'écoulement des produits agricoles, au manque d'eau, à la cherté de l'aliment de bétail et à l'insuffisance des semences et engrais de qualité. Ces difficultés qui affectent généralement le secteur agro pastoral n'épargnent pas le fonctionnement des GIE dont les activités sont orientées dans ce sens.

Par ailleurs, le GIE « Anda Soukhali Sounou Gokh » de Séo intègre exceptionnellement le partenariat local avec le Comité Villageois de Développement (CVD) et le GPF du village dans le cadre d'un crédit rotatif local.

Les sommes collectées à partir de leurs activités devraient servir à financer des projets productifs à partir d'une étude de préfaisabilité afin de pouvoir améliorer les conditions de vie des membres.

3.1.3.4. Association des Parents d'Elèves (APE)

Depuis quelques années, face aux politiques d'ajustement budgétaire ayant entraîné une régression des investissements de l'Etat au profit de l'Education, les populations ont senti la nécessité de se regrouper en Association de Parents d'Elèves afin d'appuyer les efforts des pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation.

Ce faisant, les fonds collectés à travers les frais d'inscription et, les quêtes menées auprès des ressortissants des villages ou des bonnes volontés servent à la construction de nouvelles salles de classe, à la réparation et à l'achat de tables – bancs ou à la réfection et réhabilitation de salles de

classe. C'est le cas de l'APE de Gatte Diokoul I où un montant de cinq cent soixante dix mille (570 000) francs a été mobilisé par l'association pour la réhabilitation de 4 salles de classe.

Le dynamisme de l'APE de Sessou mérite aussi d'être signalé, il se traduit par la construction de trois salles de classe que constitue l'école.

Cependant, cette forme d'organisation reste peu maîtrisée par les responsables d'autant plus que près de 50% de ces derniers ne savent ni lire, ni écrire dans aucune langue. Ils ont du mal ainsi à s'approprier de ces organisations qui constituent du reste de véritables atouts quant à la scolarisation des enfants et surtout des jeunes filles.

3.1.3.5 Structures de gestion des forages

La communauté Rurale compte deux (2) structures techniques de gestion des forages appelées ASUFOR (Association des Usagers du Forage) localisées à Gatte et Dangalma.

Toutefois, il importe de signaler que la mise en place de ces structures est liée aux options de l'Etat dans le cadre de la réforme et de la gestion des forages motorisés ruraux.

Créés en Mai 2000, ces associations ont pour objectifs entre autres de :

- redresser la gestion des forages ;
- satisfaire les besoins en eau des populations ;
- assurer la gestion des forages, des bornes fontaines publiques et des branchements privés ;
- gérer les recettes tirées des bornes fontaines publiques.

Si l'ASUFOR de Gatte Gallo compte à son actif un château d'eau, cinq (5) bassins et trois cent treize (313) branchements privés, celle de Dangalma ne comptabilise que neuf (9) bornes fontaines publiques et vingt six (26) branchements privés.

Les populations de Dangalma s'approvisionnent en eau à partir d'un forage se trouvant à Kaba (communauté Rurale de Ndiéyène Sirah) distant environ de cinq (5) km du chef lieu de la communauté Rurale. Du fait de la mauvaise qualité de son eau salée.

Au regard des ressources matérielles enregistrées par rapport à la taille des villages polarisés, l'on remarque une demande en eau largement supérieure à l'offre. Par ailleurs, les ASUFOR sont confrontées à des problèmes liés à l'extension et à la densification du réseau mais également à la faiblesse des moyens financiers qui bloquent la réalisation des objectifs fixés au départ. S'y ajoutent les pertes de volume d'eau assez importantes liées à la négligence et au manque de vigilance des fontainiers. Leur partenariat reste également faible. Actuellement, le Projet de

Régénération et de Gestion des Forages (REGEFOR) demeure leur unique partenaire dans les travaux de pose des compteurs et de réparation des fuites d'eau.

Malgré toutes ces difficultés, l'ASUFOR de Gatte Gallo prévoit de construire un abreuvoir à Gatte Gallo, de densifier le réseau (Gatte Ngaraff et Gatte Gallo), d'étendre le réseau (Halte Ngourane et Talègne) et de relancer le processus de mise en œuvre du projet agro – pastoral de Gatte dont une grande part du financement est déjà assuré par des Italiens. L'ASUFOR de Dangalma quant à elle prévoit l'extension, la densification du réseau et l'électrification du forage.

Cependant, il semble important de signaler que les ASUFOR feront face sous peu à un vide car le projet REGEFOR arrive à terme cette année (2002). Une situation qui mérite une grande préparation organisationnelle et stratégique de ces organisations.

3.1.3.6. Association des éleveurs (AE)

L'une des caractéristiques majeures de l'élevage dans la CR reste l'absence d'une organisation conséquente à l'échelle communautaire. La seule organisation existante et dont la création ne remonte qu'à 2001 ne regroupe que les 6 villages de Gatte. L'association de Gatte, qui compte soixante (60) membres et qui a fini de saisir l'importance de la mise en place d'une telle organisation s'est assignée comme mission la redynamisation du secteur.

Avec un effectif animalier de trois mille cinquante et un (3 051) bovins, six mille (6 000) ovins et caprins, un (1) parc à vaccination, trois (3) abreuvoirs et un fonds de caisse s'élevant à deux cent cinq mille (205 000) F, l'association est bien partie pour relever le défi.

Elle assure la prise en charge des soins de santé animale par des traitements et préventions et s'adonne également à des activités d'embouche malgré les difficultés rencontrées.

Au niveau du manque de pâturages, de magasins de stockage d'aliments de bétail et l'insécurité (vol du bétail) l'insuffisance des points d'eau. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a en perspective l'aménagement de bassin de rétention pour non seulement abreuver le bétail en toute quiétude mais aussi éviter les conflits avec les agriculteurs.

3.1.3.7. Structures fédératives

la CR de Dangalma, à l'image des autres communautés Rurales du Sénégal s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique associative et participative par la mise en place d'associations ou de cellules villageoises de développement.

Ces structures constituées à l'échelle villageoise sont des cellules de réflexion et de concertation dont l'objectif principal est de promouvoir un développement local durable en partant des préoccupations de la base.

Elles ont pour objectifs entre autres de :

- participer au développement socio – culturel et économique de leur village respectif par la mise en œuvre de projets communautaires ;
- promouvoir l'entente entre les populations ;
- organiser et entretenir les relations avec l'extérieur (administration locale, ONG, Projets...) ;
- lutter contre l'exode Rural à travers la création d'activités génératrices de revenus.

Le tableau V présente la synthèse des structures fédératives.

Tableau V : présentation synoptique des structures fédératives

<i>Identification</i>	<i>Date de création</i>	<i>Activités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Contraintes</i>
Association des Jeunes de Baback (AJB)	Février 2002	• Organisation de soirées dansantes • Sensibilisation (maladies)	-	• Analphabétisme • Manque de fonds et d'AGR • Manque d'eau • Exode Rural
CVD de Séo	2000	• Reboisement • Embouche • commerce	-	Manque de moyens matériels et financiers
Fonds de Solidarité de Diarigne (FSD)	1996	• reboisement • travaux communautaires (moisson du mil)	-	• absence de partenaires • manque de fonds
Association des Jeunes de Dangalma	2000	• Octroi de crédit	-	• Exode Rural • Insuffisance des ressources financières
Association pour le développement de Dangalma	1987	• Set Setal • Commerce • Conférences islamiques • Organisation de navétane	-	• Manque de financement • Non-respect des cotisations • Absences de partenaires
Association Ndiofior pour le développement de Dadack	2000	• Activités culturelles • Assainissement	-	• Absence de siège social • Manque d'équipements • Manque d'eau • Absence de case de santé • Absence d'électricité
Association d'Education Populaire de Gatte (AEPG)	1979	• Set Setal • Crédit • Maraîchage • Elevage	• Construction d'un poste de santé • Aménagement d'un terrain de foot • Mise sur pied d'une convention pour limiter le gaspillage lors des cérémonies familiales	• Analphabétisme • Déficit en formation • Manque de partenaires • Manques de terres • Ressources limitées • Absence de centres socio - éducatifs

L'analyse de ce tableau montre à priori que ces associations restent limitées dans la concrétisation de leur politique de développement par l'insuffisance d'appuis institutionnels, l'exode Rural, l'analphabétisme et l'insuffisance des moyens matériels et financiers. Seule l'Association d'Education populaire de Gatte (AEPG) a pu réaliser une partie de ses ambitions. Par ailleurs, ces associations sont bloquées dans leurs actions par le manque de partenaires au développement en ce sens qu'elles ne sont soutenues que par le PAGF (Projet Agroforestier), la Vision Mondiale et l'AHDIS (Action Humaine pour le Développement Intégré et Social). En dépit de ces insuffisances, il convient de signaler que ces organisations renferment d'importantes ressources humaines (Agent de Développement, Agent Comptable, Agent commercial, Député...) et peuvent contribuer favorablement à la promotion d'un développement de proximité.

3.1.3.8. Dahiras

Les dahiras sont des organisations à caractère religieux. Le recensement effectué dans la communauté rurale de Dangalma fait ressortir 29 dahiras et une section du mouvement « ALFALAH » basée à Gatte. La majorité des dahiras sont issus de la confrérie mouride fortement représentée dans la communauté Rurale.

Les objectifs sont presque identiques : unir les habitants, contribuer au développement du mouridisme, créer une synergie capable de générer des fonds destinés au marabout ou inculquer des valeurs religieuses aux membres.

Hormis, le mouvement « ALFALAH » dont la cellule centrale se trouve à Colobane (Dakar), tous les dahiras évoluent légalement sans aucune reconnaissance juridique. L'un des plus anciens dahiras de la zone basée à Sindiane est depuis l'avènement de Serigne Fallou Mbacké.

Les activités ainsi réalisées s'inscrivent dans cette logique et s'articulent entre autres autour des organisations de magal, gamou, ziarra annuels et de chants religieux (xassaïde). D'ailleurs, le magal de Touba reste un grand moment de mobilisation sociale des talibés au niveau national, international et sous régional.

Même si les ressources sont faibles, de grands efforts sont déployés pour la collecte des fonds provenant des cotisations, des « hadiya » ou de l'exploitation de champs collectifs. Il faut surtout noter le dévouement et l'engagement des talibés mourides envers leur khalife. Ainsi, selon un des talibés « une force déployée, de l'argent ou du temps consenti à Serigne Touba ne se perd guère ».

Par ailleurs, les dahiras renferment une potentialité humaine très importante animée par la foi, la bonne volonté et l'adoration de leur marabout.

Ils constituent d'autre part un cadre de fraternité et de convivialité entre ses membres. Cependant, l'on constate que les dahiras ne s'intéressent pas aux activités de développement à l'échelle village encore moins au niveau communautaire et sont caractérisés par une forme d'organisation et de fonctionnement ne tenant pas compte des textes juridiques qui régissent le fonctionnement d'une Organisations Communautaires de Base.

3.1.3.9. Comités de santé (CS)

Conçus dans le souci de faciliter aux populations l'accès aux services sanitaires à moindres coûts les comités de santé contribuent aujourd'hui de manière favorable au bon fonctionnement des structures sanitaires de la communauté Rurale.

Ils ont pour objectif d'assister les populations quant à la prise en charge de leurs besoins médicaux. Ce faisant, leurs activités se résument entre autres à la gestion des recettes tirées des ventes de médicaments et tickets de consultations. En outre, ils sont chargés d'assurer le paiement des matrones et Agents de Santé Communautaire (ASC) mais aussi de l'achat de médicaments.

Toutefois, il importe de préciser que ces structures ne sont pas réellement maîtrisées par ses dirigeants dans la mesure que bon nombre de leurs orientations sont prises par les infirmiers chefs de poste, malgré le bon climat social qui règnent entre elles et le personnel médical.

Cependant, ces comités participent activement au bon fonctionnement des postes et cases de santé de la communauté Rurale.

Ainsi, le comité de santé de Dangalma a pu mettre à la disposition du poste un réfrigérateur, sept matelas pour la maternité et du petit matériel médical.

Cependant, ces comités restent confrontés au manque de formation des membres (causes principales de la faible performance dans la gestion), à la cherté des médicaments, aux moyens financiers limités et au faible taux de fréquentation des structures sanitaires.

3.2. Partenariat

Il faut signaler que le réseau de partenariat reste encore faible. On note quand même la présence de quelques intervenants tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Action Humaine pour le Développement Intégré et Social (AHDIS), le CARITAS, le Programme d'Alphabétisation Prioritaire des Femmes (PAPF), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), la Fédération des Groupements de Promotion Féminine (FGPF), l'URAPD, la Mutuelle de Bambey, le Projet de Réhabilitation et de Gestion des Forages (REGEFOR), etc... qui appuient techniquement et financièrement les OCB.

D'autres comme la coopération belge, interviennent en matière d'agroforesterie et d'hydraulique villageoise. Aujourd'hui, grâce à l'extension du réseau hydraulique de la ville de Bambey par WORLD VISION, les populations de Bambey Sérère ont accès à l'eau potable grâce à son appui. L'ONG compte inscrire son action dans la durée et en faire bénéficier tous les villages de la CR. Dans le domaine de la formation, la CR bénéficie de l'intervention du GERM/AD.

IV. ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITES

Le diagnostic de la communauté Rurale de Dangalma s'est fait à travers des analyses portant sur les secteurs d'activités et les acteurs de développement. Elles portent sur les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.

4.1. Secteur primaire

Ce secteur concerne l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

4.1.1. Agriculture

L'agriculture est aujourd'hui le principal secteur d'activité de la communauté Rurale puisqu'elle occupe plus de 70% de la population active.

Elle est pratiquée partout dans la communauté Rurale et se subdivise en deux sous-catégories : les cultures sous pluie et les cultures maraîchères.

Les cultures sous pluie sont pratiquées sur les sols deck – dior et dior et concernent essentiellement les céréales. Cela s'explique par le fait que l'on se situe dans le cadre d'une agriculture de subsistance où le souci majeur du producteur est d'assurer sa sécurité alimentaire.

La culture du mil est la plus importante avec 60,20% des superficies emblavées, suivie de l'arachide 27,86%, du niébé 10% et enfin du sorgho 1,94%. La dernière place occupée par la culture du sorgho s'explique par l'étroitesse des superficies de terres deck dans la communauté Rurale (moins de 10%). Les autres spéculations telles que les pastèques et l'oseille (bissap) restent des cultures de case et occupent des superficies négligeables.

Les cultures maraîchères sont pratiquées dans de petits périmètres et se localisent généralement dans des villages disposant de forage (Gatte, Baback, Ndangalma). Elles constituent des activités génératrices de revenus et occupent par ordre d'importance les femmes et les jeunes.

Les principales spéculations restent l'oignon, les légumes (aubergine, choux, carottes...) et la patate douce.

Si les statistiques révèlent durant les 5 dernières années une moyenne pluviométrique de 474,4 mm pour 32 jours de pluie, on note cependant une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace

Par ailleurs, l'insuffisance des terres reste le talon d'Achille de cette activité. Une situation aujourd'hui aggravée par la construction en cours du Collège Universitaire de Bambey au niveau de la communauté Rurale. En effet, bon nombre d'agriculteurs se sont vus dépossédés de leurs terres pour la réalisation de ce projet.

Cette insuffisance des terres couplée à une forte densité (235 habitants/km²) liée à la pression démographique fait qu'il est aujourd'hui difficile voire impossible de trouver suffisamment de terres cultivables, de disposer d'un pâturage ou de pratiquer la jachère. Les terres sont surexploitées, appauvries avec de faibles rendements ; à cela s'ajoutent une vétusté du matériel agricole et une difficulté d'accès aux intrants .

L'annexe I fait le point de la situation agricole pour les campagnes 96-97, 98-99, 99-2000.

Les productions de mil, niébé et sorgho subissent une variabilité inter annuelle (figure 1). Comme dans les terroirs marqués par une forte implantation de l'ethnie sérère, le mil est la principale culture de la communauté Rurale en terme de superficies emblavées et de la production totale. La production arachidière elle, reste en constante évolution sur l'ensemble des trois campagnes présentées.

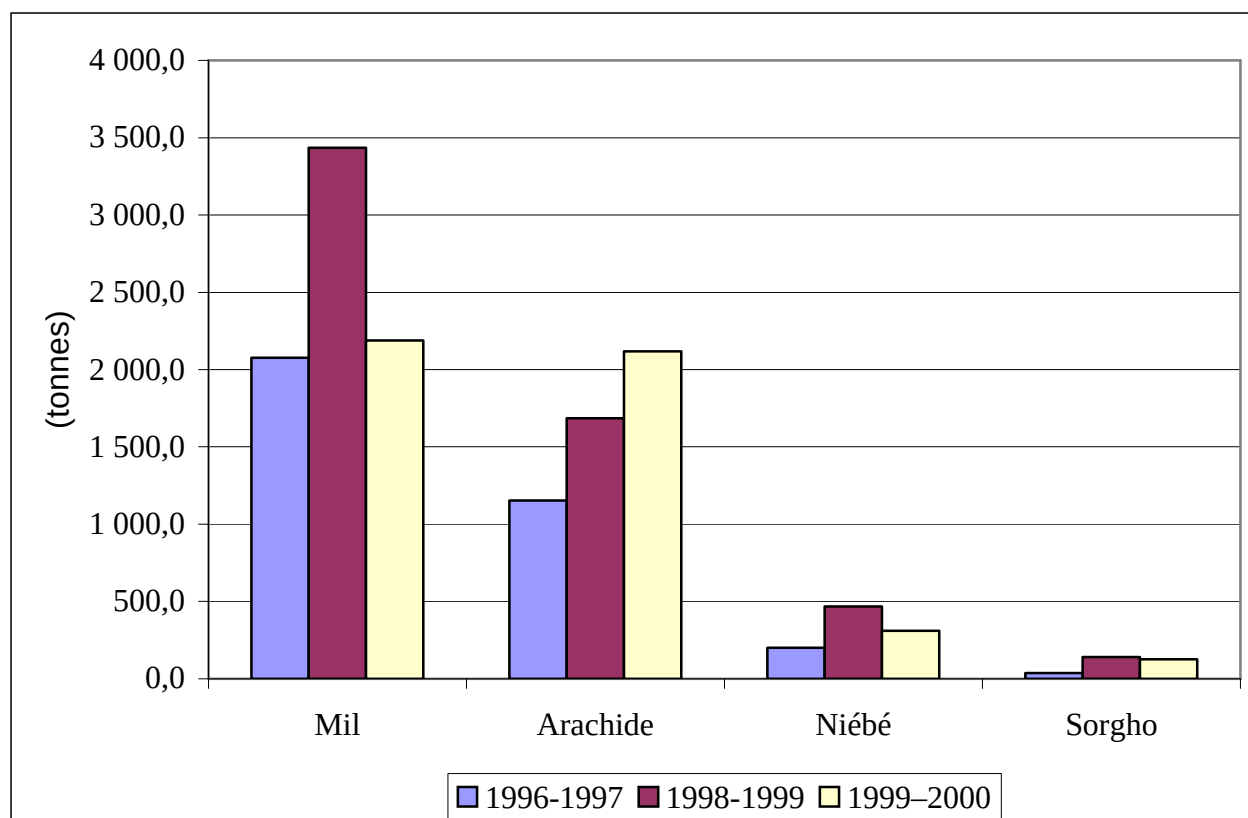


Figure 1 : évolution de la production des grandes cultures entre 1996 et 2000 à Dangalma.

Le maraîchage souffre d'une insuffisance au niveau de l'encadrement mais surtout du manque d'eau déploré par les populations au cours des assemblées villageoises.

Enfin, les problèmes liés à la commercialisation de la production restent le dénominateur commun de ces deux modes de culture.

L'ampleur des contraintes identifiées au niveau de ce secteur fait qu'aujourd'hui la CR se trouve amputée de ses jeunes que l'on retrouve au niveau des agglomérations de Diourbel, Thiès, Dakar etc...

4.1.2. Elevage

L'élevage constitue la seconde activité des populations de la CR. Cela tient du fait que les Sérères (qui constituent l'une des couches les plus importantes de la population) sont traditionnellement des agro – pasteurs.

L'importance de l'élevage dans la zone s'explique également par le fait qu'il a toujours été considéré comme un secteur d'investissement mais également un signe de prestige.

Ainsi, la communauté Rurale dispose d'un des plus importants cheptels de la région de Diourbel, dont la majorité est concentrée dans la zone de Gatte (3051 bovins et 6000 ovins et caprins).

Jadis florissant, l'élevage est devenu aujourd'hui de moins en moins productif eu égard aux nombreuses difficultés auxquelles il est confronté (inexistence de zones de pâturage et de parcours pour le bétail).

Par le passé, les populations n'avaient pas besoin d'exploiter de grandes superficies pour assurer leur sécurité alimentaire. De nos jours, compte tenu de l'appauvrissement des sols, des difficultés d'accès aux intrants et de l'évolution démographique, les agriculteurs sont contraints d'aménager de grandes superficies. Cette situation est d'autant plus réelle que même les bas – fonds où les troupeaux venaient s'abreuver n'ont pas résisté à l'extension des superficies cultivées. Il s'en est suivi une diminution progressive des potentialités pastorales avec notamment la disparition de certains bassins de rétention, des parcours de bétail et des zones de pâturages. Par conséquent, face aux risques permanents de conflits avec les agriculteurs, la transhumance reste la seule alternative offerte aux éleveurs.

Malheureusement, c'est à cause de ce système extensif (transhumance) que le bétail s'expose à de terribles maladies. Il s'agit entre autres du charbon symptomatique, des pasteurelloses bovine, ovine et caprine, du botulisme, de la peste, des parasitoses gastro – intestinales et des diarrhées.

En dehors de ces maladies, le bétail est sujet à d'autres maladies non moins graves. Mais la disponibilité des vaccins tels que la vitamine A injectable, l'invercen ou le vermicen permet souvent d'y faire face. Cependant, la cherté de ces vaccins et des autres médicaments et l'absence d'agents vétérinaires qualifiés font que l'accès aux soins vétérinaires se pose toujours avec acuité. S'y ajoutent le manque de parcs de vaccination dans certaines zones et l'exiguïté de ceux existants.

A toutes ces contraintes s'ajoute l'absence d'organisations d'éleveurs à l'échelle communautaire capables de prendre en charge les préoccupations pastorales. L'Association des Eleveurs de Gatte constitue la seule organisation du genre dans la communauté Rurale.

A noter enfin que les agro-pasteurs privilégient une thésaurisation à travers le troupeau aux dépens de la préservation de l'écosystème.

4.1.3 Foresterie

La végétation de la communauté Rurale est caractéristique de la savane. Au regard du paysage, on s'aperçoit de la prédominance des arbres mais également de la disparition inquiétante des strates arbustives et herbacées. Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont : le baobab (*Adansonia digitata*), le kadd (*Faidherbia albida*), le soump (*Balanites aegyptiaca*).

La disparition des autres espèces moins résistantes est la résultante de plusieurs facteurs. En effet, les déficits pluviométriques des dernières années, conjuguées au défrichement de la presque totalité des terres et à l'absence de jachère ont progressivement favorisé leur disparition . Aujourd'hui, même la strate arborée est sérieusement menacée devant la coupe et l'élagage abusifs pour satisfaire les besoins en combustibles et en fourrage.

Les conséquences d'une telle dégradation de l'environnement sont multiples. Cependant elles sont beaucoup plus manifestes sur le plan agricole. avec l'érosion éolienne qui constitue un frein au développement des cultures et particulièrement celles du maraîchage.

En dépit de ces menaces, aucune prise de conscience réelle de ce danger n'est perceptible au niveau des populations qui n'ont entrepris que quelques actions de régénération ou de protection de la strate arborée.

4.2. Secteur secondaire

L'artisanat reste la seule activité de ce secteur la CR ne disposant pas d'unités industrielles, de mines ou de carrières.

Contrairement à l'agriculture et à l'élevage , l'artisanat occupe aujourd'hui l'une des dernières places au niveau des activités menées par les populations .avec moins de 5% de la population active dans ce secteur.

Les artisans sont généralement des cordonniers, des bijoutiers, des forgerons, des tailleurs, des maçons, des teinturiers ou des potiers.

L'artisanat souffre surtout de la mauvaise organisation de ses acteurs et de la faible extension du réseau électrique à l'échelle communautaire. Seuls les villages situés sur l'axe routier bénéficient de l'électricité (Dangalma 1, Dangalma 2, Sao, etc). Ainsi, les activités telles que la soudure métallique, la mécanique et la menuiserie ont du mal à s'imposer .

4.3. Secteur tertiaire

Le transport, la communication et le commerce restent les socles sur lesquels repose le secteur tertiaire.

4.3.1. Transport et la communication

La communauté Rurale est desservie par la route nationale 3 et la ligne de chemin de fer Dakar – Dioubel. Elle possède également une gare d'escale ferroviaire non fonctionnelle. ; le déplacement des populations s'effectue à partir de l'axe routier.

D'autre part, la CR dispose d'un réseau de pistes sableuses plus ou moins praticables qui sont disposées en toile d'araignée. Deux routes latéritiques relient les axes Dangalma – Ndongol et Séo – Gatte. Ces deux axes méritent d'être goudronnés pour faciliter les déplacements des personnes et des biens à l'intérieur de la communauté Rurale.

En outre, l'état défectueux des pistes constitue un handicap pour l'accès aux services sociaux de base. En effet, les populations de l'intérieur sont obligées d'effectuer des kilomètres pour se soigner ou s'approvisionner en denrées de première nécessité. Dès lors, il urge de songer à la création de route reliant les villages polarisateurs. Seuls les villages de Dangalma I, Dangalma II, Diarigne et Sao qui longent la route nationale 3 sont connectés au réseau téléphonique national. Pourtant, le téléphone n'est plus considéré comme une denrée de luxe mais bien un outil de travail aujourd'hui indispensable. Conscientes de cette réalité, les populations se rabattent de plus en plus sur le téléphone mobile.

Par ailleurs, hormis les villages situés sur la route nationale 3, les autres villages de la communauté Rurale ne sont pas éclairés ce qui pose souvent les problèmes d'insécurité auxquels sont confrontées les populations.

4.3.2. Commerce

Face à l'incapacité du secteur agro – pastoral à générer des revenus suffisants pour assurer le bien être des populations, le commerce constitue une belle alternative pour bon nombre d'hommes et de femmes de la communauté Rurale. L'ouverture de la zone à l'extérieur et l'existence de deux marchés (dont un hebdomadaire et un permanent) favorisent les échanges qui ont pris une ampleur considérable.

Les biens faisant l'objet de transactions sont le plus souvent constitués de produits agricoles et du bétail (arachide, céréales, niébé, bissap, l'huile locale, caprins, bovins et volaille).

Ces transactions s'effectuent tous les lundis, jour de marché hebdomadaire de Bambey Sérère. C'est un marché qui a atteint une dimension exceptionnelle du fait de son important rayon de polarisation. Bien que le marché favorise le développement des échanges et la génération de revenus additionnels, les recettes qu'en tire le Conseil Rural restent cependant en deçà de ce que l'on pouvait en attendre compte tenu de son envergure. En effet, elles tournent autour de trois mille (3 000) à cinq mille (5 000) F/ jour pour Dangalma et de dix mille (10 000) à quinze mille (15 000) F pour Bambey Sérère. Or, une opération coup de poing avait révélé que ces deux marchés pouvaient offrir respectivement au CR, douze mille (12 000) F par jour et quarante cinq mille (45 000) F par semaine. Cette situation s'explique par l'absence de système efficace de recouvrement des taxes et par le manque de transparence dans la gestion des marchés.

En outre, le marché reste sous équipé et confronté au manque d'hygiène et de salubrité du fait de l'absence de nettoyage et de latrines. Quant à celui de Dangalma qui du reste connaît les mêmes problèmes, il polarise tous les villages de la zone puisqu'étant le seul marché permanent de la communauté Rurale. Mais en plus des potentialités locales, les commerçants saisissent les opportunités que leur offrent d'autres marchés tels que ceux de Mbafaye (Sandiara) et de Touba Toul.

Quant aux GIE et GPF qui sont le plus souvent les principaux bénéficiaires de crédits, ils sont confrontés aux taux d'intérêt élevés et aux délais de remboursement très courts. Par conséquent, le développement du commerce dans la CR passera inévitablement par une politique de facilitation de l'accès au crédit et de l'allègement des modalités d'octroi.

Au niveau des villages, l'existence de boutiques permet l'approvisionnement des populations en denrées de première nécessité. Cependant, les prix pratiqués sont généralement au-dessus de la normale obligeant souvent les villageois à se déplacer vers Dangalma ou Bambey Sérère pour se ravitailler.

4.4. Secteur quaternaire

L'hydraulique, l'éducation, la santé et la jeunesse et sports composent ce secteur.

4.4.1 Hydraulique Rurale

La communauté Rurale compte à son actif quatre vingt trois (83) puits et trois (3) forages dont un prend sa source au niveau du château d'eau de Kaba du fait de la salinité de la nappe (Dangalma). Sur les trente sept (37) villages, seuls dix sept (17) (soit 45%) sont desservis par ces forages. Par ailleurs, les bornes fontaines publiques restent insuffisantes dans les sous zones de Gatte et de Dangalma.

D'autre part, la qualité de l'eau n'est pas des meilleures dans bon nombre d'ouvrages hydrauliques de la communauté Rurale. En outre, la forte dose de fluor et de calcium reste l'une des caractéristiques majeures de l'eau (à Gatte et à Dangalma, respectivement).

La zone de Baback se caractérise quant à elle par une absence totale de réseau d'adduction d'eau.

Ajoutons à ces problèmes identifiés la faible capacité de production des machines au niveau des forages et les pannes périodiques qui laissent souvent les populations dans un profond désarroi. D'autre part, le capital fixe presque amorti (château d'eau, bassins) vient aggraver cette situation.

S'agissant des puits, l'on note que tous les villages en disposent malgré leur état de salinité surtout dans les localités de Dadack, Talègne, Toubé Talègne, Mbafaye Ngoye, Khalalène, Ndiadiane, Ndiobène Ngoye, Sindiane et Sagalème.

Au regard des données sur l'hydraulique, l'on remarque que le problème de l'eau reste aujourd'hui le premier handicap pour le développement de la CR.

Selon les populations rencontrées lors des assemblées zonales, cette situation est le résultat combiné de trois facteurs principaux :

- le désengagement des pouvoirs publics (absence ou insuffisance des infrastructures hydrauliques, absence de suivi dans la gestion des forages) ;
- les conditions naturelles défavorables (Insuffisance pluviométrique, tarissement précoce des marigots, nappe phréatique profonde...) ;
- la faiblesse des revenus des populations bénéficiaires qui ne parviennent pas à mobiliser la part sociale lorsque l'installation d'infrastructures hydrauliques requiert leur participation.

L'approvisionnement en eau en qualité et en quantité suffisante reste donc une exigence pour la satisfaction des besoins des populations et du cheptel de la CR D'ailleurs, la question de l'eau est unanimement portée à la première place dans les grilles de priorisation des besoins des populations.

Ainsi, le manque d'eau est perçu par l'essentiel des acteurs comme le principal facteur de vulnérabilité des populations aux répercussions multiples (manque d'hygiène et insalubrité au niveau des foyers, pénibilité de la situation pour les femmes qui parcourent quotidiennement environ 5 km à pied ou à dos d'âne à la recherche de ce liquide précieux.^o

Les programmes d'alphabétisation déjà initiés dans la zone ont du mal à rassembler des effectifs importants à cause de l'ampleur des travaux domestiques et la quête permanente de l'eau qui occupe le plus souvent les femmes.

Le calvaire de l'eau constitue un réel problème économique et social Les propos recueillis auprès d'un chef de ménage lors des enquêtes consacrées aux carrées en est une parfaite illustration : « Les femmes de la communauté Rurale de Dangalma sont les plus belles de la zone mais, avec le manque cruel d'eau, on ne les reconnaît plus, car elles n'arrivent pas à prendre soin de leur corps et de leur mari ».

4.4.2. Education

Elle recouvre l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

► Education formelle

La communauté Rurale de Dangalma compte neuf (9) écoles dont six (6) à cycle incomplet. Ces établissements sont localisés à Dangalma I, Ngokhothie ex Lambaye, Sessou, Sindiane, Nguithie, Dadack, Baback , Gatte et Dangalma 2.

Ces écoles polarisent les trente sept (37) villages et comptent un effectif de deux mille sept cent soixante sept (2 767) élèves alors que la population scolarisable s'élève à quatre mille trente trois (4 033) soit un taux de 68,61%.(Tableau VI)

Tableau VI : Effectifs scolaires et indicateurs

EFFECTIFS SCOLAIRES						INDICATEURS		
Population scolarisable			Enfants Scolarisés			Taux brut de Scolarisation(TBS)		
TOTAL	GARC.	FILLES	TOTAL	GARC.	FILLES	TBS	TBS	TBS
						TOTAL	GARC	FILLES
						(%)	(%)	(%)
4033	1916	2117	2767	1577	1190	68,61	82,30	56,21

Source : IDEN de Bambey, 2002

L'exploitation de ce tableau montre que le taux brut de scolarisation des garçons est de 82,30% alors que celui des filles s'élève à 56,21%.

Ce taux de scolarisation assez faible au niveau des jeunes filles s'explique par les mariages précoces mais surtout par le volume important des travaux domestiques qui oblige les femmes à garder à côté d'elles leurs filles pour faire face aux corvées d'eau et de bois de chauffe.

De manière générale, ce taux assez faible de fréquentation des élèves (68,61%) par rapport aux objectifs fixés par l'Etat sénégalais (scolariser tous les enfants ayant l'âge d'aller à l'école) est dû à l'hostilité des parents d'élèves qui considèrent l'école comme une source de débauche et de mauvaise influence sur leur progéniture. Cela est aussi lié à la forte précarité qui sévit dans la zone et enfin à l'influence de certains marabouts qui pourtant, ne s'opposent pas à la construction des écoles.

Par ailleurs, ces écoles disposent d'un personnel enseignant en nombre très limité comme l'illustre le tableau VII.

Tableau VII : Le personnel enseignant

<i>Instituteurs</i>		<i>Inst .adjoints</i>		<i>Maîtres cont.</i>		<i>Volontaire</i>		<i>Total enseig.</i>		<i>TOTAL</i>
<i>HOM.</i>	<i>FEM.</i>	<i>HOM.</i>	<i>FEM.</i>	<i>HOM.</i>	<i>FEM.</i>	<i>HOM.</i>	<i>FEM.</i>	<i>HOM.</i>	<i>FEM.</i>	
08	00	10	02	08	10	07	04	33	16	49

Source : IDEN, Bambey, 2002

La lecture de ce tableau édifie sur le nombre insuffisant d'Instituteurs au niveau de la communauté Rurale. Cette insuffisance a un impact non négligeable sur la performance des élèves. Ceci est accentué par l'existence de classes multigrades complexes ou simples à l'image des écoles de Baback et de Nguithie où le taux de fréquentation est très faible. En effet, on y compte en moyenne 16 élèves par classe.

En outre, le faible taux de féminisation du personnel enseignant qui est de 32,65%, est lié au faible taux de scolarisation des jeunes filles à l'échelle nationale mais aussi au fait que la majorité des institutrices préfère servir en milieu urbain

Néanmoins, ces établissements disposent d'équipements assez suffisants, comme le montre le tableau VIII.

Tableau VIII : Equipements et Infrastructures

Nombre d'écoles	Nombre de classes			Mobiliers existants											
				Tables - bancs			Bureaux			Chaises			Armoires		
09	Exist	Bons état	Mauv état	Exist.	Bons état	Mauv. état	Dispo	Bons état	Mauv. état	Dispo	Bons état	Mauv état.	Dispo	Bons état	Mauv état.
	47	44	03	928	928	00	34	33	01	35	35	00	22	22	00

Source : IDEN, Bambey, 2002

Le tableau VIII montre que la CR compte 47 classes alors que la demande s'élève à plus de 60 classes.

Néanmoins, les tables – bancs sont en nombre suffisant par rapport aux classes existantes en ce sens que l'on note en moyenne dix neuf (19) tables – bancs par salle de classe. Si d'une manière générale, l'on observe que les écoles ne sont pas sous - équipées, il importe de préciser par contre qu'elles souffrent énormément du manque d'eau, de l'absence de toilettes et de clôture pour la sécurité des élèves et le manque de matériel didactique et pédagogique.

Cet état de fait a naturellement eu des répercussions sur la performance des élèves telle que récapitulée dans le tableau IX.

Tableau IX : Taux de réussite

Année	CFEE (Diplôme)			CFEE (Entrée en sixième)		
	Présents	admis	Taux de réussite %	Présents	admis	Taux de réussite %
1997	170	84	49,42	186	65	34,96
1998	137	79	57,67	153	58	37,91
1999	94	37	39,67	117	59	24,79
2000	166	77	46,39	185	58	31,36
2001	192	97	50,52	209	75	35,89
TOTAL	759	374	49,28	850	315	37,06

Source : IDEN, Bambey, 2002

L'on remarque que les taux de réussite à l'entrée en sixième n'ont jamais dépassé les 38% pendant ces cinq dernières années, alors que ceux du Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) ont été au-dessus de la moyenne en 1998 (57,67%). Il faut rechercher les causes de ce faible taux de réussite au niveau du manque de suivi des parents, des cycles incomplets mais aussi au niveau du nombre insuffisant d'Instituteurs.

Ces faibles taux de réussite sont l'une des causes fondamentales des taux d'abandon assez importants notés au niveau de la communauté Rurale (Tableau X).

Tableau X : Taux d'abandon

<i>Année</i>	<i>Taux de déperdition</i>	<i>Taux de déperdition au niveau des filles</i>
1997	6,22	1,48
1999	6,93	1,81
1998	1,57	0,29
2000	14,22	3,81
2001	9,57	3,44

Source : IDEN, Bambey, 2002

La lecture de ce tableau montre que les abandons constituent l'une des caractéristiques fondamentales des écoles de la CR de Dangalma (4,22% en 2000). D'après les enquêtes, cette situation est liée non seulement à l'insuffisance et à l'éloignement des écoles, mais encore à l'absence de cantines scolaires.

Enfin, l'absence de CEM constitue un véritable frein à la poursuite de l'éducation des enfants de la CR. En effet, beaucoup d'élèves se voient obligés de quitter les bancs d'écoles après avoir réussi à l'entrée en sixième du fait qu'ils ne disposent pas de parents ni de sites d'accueil leur permettant de poursuivre leurs études à Bambey.

► Education non formelle

• Enseignement arabo – coranique

L'enseignement arabo – coranique est au cœur des préoccupations de la CR en matière d'éducation. Cela se comprend aisément d'autant que l'on se trouve dans un milieu musulman de surcroît mouride où les valeurs islamiques sont profondément ancrées dans l'esprit des populations.

Ainsi, plusieurs écoles d'enseignement arabes sont localisées à travers l'étendue de la CR ; il s'agit à l'exception du centre du mouvement « **ALFALAH** », de structures non formelles dispensant un enseignement arabe et religieux. On en dénombre 24, réparties dans presque tous les villages. Mais, du fait de leur caractère informel, elles sont livrées à elles-mêmes et ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou de subvention. Construits souvent à base de matières locales (Paille, bois...), les locaux abritant ces écoles se trouvent dans un état de délabrement très avancé.

Les effectifs restent cependant pléthoriques (50 à 175 él.èves /classe) à cause de l'insuffisance des salles et le personnel enseignant largement déficitaire. La situation de ces écoles d'enseignement arabes est rendue hypothétique par le faible niveau de revenus des parents qui ne parviennent pas souvent à régler à temps le versement des frais de scolarité de leurs enfants.

Parallèlement, les Association de Parents d'Elèves (APE) chargées de la mobilisation de ces fonds sont dans une situation d'incapacité telle que les enseignants qui en sont les principaux destinataires continuent de vivre un véritable calvaire.

Mais étant suffisamment dévoués à la cause religieuse, ils continuent de dispenser un enseignement de qualité.

Contrairement aux écoles d'enseignement arabe, le centre du mouvement « **ALFALAH** » est une structure formelle. On y est enseigne en langue arabe le programme des écoles publiques. Mais au-delà de l'aspect cognitif, le centre compte à travers la formation des jeunes agir sur l'humain, changer les attitudes et comportements et promouvoir une véritable culture religieuse dans la zone.

Le centre bénéficie du soutien de certains pays arabes notamment pour la réalisation de micro – projets (fonçage de puits, construction de latrines...) et l'octroi de bourses étrangères. Le centre entretient d'excellentes relations avec l'IDEN de Bambey, les écoles de Dakar du même mouvement et « **AL HANAFI** » de Louga de Serigne Abass Sall.

Cependant, le centre connaît certaines difficultés liées au manque d'équipements et à l'insuffisance de matériel pédagogique.

- **Alphabétisation**

L'analphabétisme atteint présentement dans la communauté Rurale près de 75% des femmes et 60% des hommes soit un taux d'environ 65% contre 53% à l'échelle nationale.

Ce fort taux révèle l'ampleur du phénomène qui touche plus de femmes que d'hommes. La forte demande d'alphabétisation peut être considérée comme la résultante d'un manque d'information et d'une absence de suivi des apprentissages. entraînant souvent un analphabétisme de retour.

Néanmoins, de gros efforts ont été consentis par les populations à travers une mobilisation pour la cause de l'alphabétisation dont les actions sont aujourd'hui consolidées avec le soutien d'Opérateurs Privés tels le GERM/AD, le FIDA les missions catholiques et protestantes intervenant respectivement dans les villages de Talègne et de Baback Ndiomgor.

Au total, 19 Centres d'Animation et de Lecture (CAL) ont été ouverts dont 9 appartenant au Programme Intégré d'Education des Adultes (PIEA) qui est d'ailleurs arrivé à son terme. Ce programme qui s'étalait sur 9 mois se démarque du PAPF par son caractère fonctionnel.

Les langues utilisées sont le wolof et le sérère tandis que les personnes formées sont en partie constituées de femmes (98% des effectifs avec une tranche d'âge se situant entre 15 et 49 ans).

Les thèmes arrêtés d'un commun accord avec les populations portent généralement sur la santé, l'hygiène et la gouvernance locale.

Cependant, si les résultats enregistrés sont satisfaisants (90%) et la demande de plus en plus importante, l'alphabétisation reste confrontée à la faiblesse des moyens alloués par l'Etat, au taux d'absentéisme élevé consécutifs aux mariages précoces et aux maternités rapprochées, au volume des travaux domestiques des femmes, à son caractère insuffisamment fonctionnel et à la précarité des CAL.

Il importe de préciser cependant que des atouts non négligeables concourent à la promotion de cette forme d'éducation. Il s'agit de la demande grandissante et de l'intégration de l'alphabétisation aux activités génératrices de revenus.

Enfin, signalons que les villages ayant bénéficié des Centres d'Animation et de Lecture devraient disposer d'un effectif de 30 femmes en âge de procréer (15 – 49 ans) et d'un local servant de salle de classe .

4.4.3. Santé

Avec une population de 19 551 âmes, la communauté Rurale de Dangalma compte à son actif deux postes de santé localisés à Gatte et Dangalma et six cases de santé (Bambey Sérère, Nguokhothie ex Lambaye, Baback, Ndioudiouf, Séo, Talègne et Ngémé Yadiama) dont 2 non fonctionnelles (Talègne et Ngémé Yadiama).

Si l'on se réfère aux normes de l'OMS, c'est à dire 1 poste de santé pour dix mille (10 000) habitants, il semble, à priori que la communauté Rurale soit loin d'être confrontée à des problèmes d'infrastructures sanitaires. Mais si l'on procède à une analyse en termes de zone ou d'accessibilité physique, on remarque que la réalité est tout autre. En effet, les zones de Dangalma et de Gatte, avec respectivement de sept mille vingt trois (7 023) et quatre mille sept cent soixante (4 760) habitants, disposent d'un poste de santé alors que les zones de Nguémé Yadiama et Dadack (1 305 et 2 060 habitants) ne disposent d'aucune structure sanitaire fonctionnelle.

Par ailleurs, l'état défectueux des pistes et la mauvaise répartition des structures sanitaires constituent un véritable goulot d'étranglement quant à l'accès des populations aux services de santé.

D'autre part, ces structures se caractérisent par l'insuffisance du personnel médical, les difficultés d'évacuation des malades, la cherté des médicaments, le manque d'équipements l'exiguïté des locaux et le faible taux de fréquentation (50%).

Par ailleurs, l'approche centrée sur les cases de santé qui devrait tenter de corriger cette faiblesse de fréquentation a montré ses limites. En effet, le personnel originaire de la CR (Agents de Santé Communautaires : ASC et matrones) formé sur le tas est considéré par les populations comme incompetent ou non qualifié.

Les maladies les plus fréquentes sont respectivement le paludisme, les infections respiratoires et les diarrhées. Ainsi le poste de santé de Dangalma a enregistré durant la période octobre – décembre 2001, sept cent vingt sept (727) cas (-1 an à 55 +) de paludisme et soixante (60) cas de dysenterie amibienne.

La mise en place d'activités de prévention et de sensibilisation pose d'énormes problèmes du fait du manque de moyens, de l'insuffisance et de la qualification du personnel local.

4.4.4. Jeunesse et sports

Si les jeunes de la communauté Rurale constituent plus de 50% de la population, leurs besoins et priorités (non encore satisfaits) n'ont pas encore occupé une place prépondérante au niveau du choix des options de développement du Conseil Rural. Cette situation est aujourd'hui accentuée par une précarité des ressources devenues rares, un sous - emploi perceptible et un exode Rural de plus en plus important..

Par ailleurs, ils n'ont aucune perspective d'accès aux financements leur permettant de s'investir dans des activités génératrices de revenus tels que le maraîchage, l'embouche faute d'information quant aux différents projets porteurs d'emplois initiés par leur Ministère de tutelle

Au plan culturel, la communauté Rurale ne dispose pas d'infrastructures multifonctionnelles où les jeunes peuvent organiser des rencontres ou se distraire.

Au plan sportif, la communauté Rurale se signale par sa pauvreté en aires de jeu . Elle ne compte à son actif qu'un seul terrain de football praticable.(seule activité sportive pratiquée dans la zone). Les Associations Sportives et Culturelle existantes ne sont pour la plupart des cas pas reconnues par les structures départementales compétentes comme le CDEPS de Bambey. Cet état de fait est la conséquence d'une non-réglementation des compétitions sportives organisées pendant les grandes vacances avec l'apparition de la recrudescence de l'insécurité et de conflits inter-ASC observées de temps à autre sur l'étendue de la CR

Au vu de l'analyse de la situation, le secteur de la jeunesse considérée comme un véritable socle de développement devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs locaux. Ses principales contraintes identifiées devront trouver des alternatives réalistes pour éviter l'exode massif de cette catégorie sociale qui constitue le fer de lance du développement économique et social de la CR.

QUATRIEME PARTIE : PLANIFICATION DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT

I. OPTIONS DE DEVELOPPEMENT

L'intégration des solutions préconisées pendant le diagnostic a débouché sur l'identification d'un certain nombre d'options qui définissent le cadre de référence du plan local de développement.

► Améliorer la couverture sanitaire

Face à l'insuffisance notoire de structures sanitaires, l'accès aux soins de santé se pose avec acuité dans la CR. Alors que la santé constitue l'un des secteurs prioritaires économique et socialiste des communautaires à la base. L'attente de la couverture des besoins sanitaires passera sans nul doute par la construction et l'équipement de nouvelles structures sanitaires afin d'alléger les souffrances des populations (surtout de Nguémé et Dadack), obligées de faire de longs déplacements pour accéder aux services de santé.

C'est d'ailleurs dans cette même optique qu'il est préconisé de doter les postes de santé d'ambulances afin de faciliter l'évacuation des malades.

Mais outre ces actions, l'amélioration de la couverture sanitaire dépend d'une part du renforcement du personnel médical existant et d'autre part de l'affectation d'agents dans certaines structures (1 infirmier à Gatte, 1 ASC et 1 matrone à Nguémé et à Talègne).

Par ailleurs, il urge de créer des pharmacies au niveau des structures de santé et de les pourvoir en médicaments.

► Améliorer la qualité des services

L'autre option fondamentale pour le développement du secteur de sa santé est de relever le défi de la qualité des services. En effet, pour y arriver il est nécessaire de mettre les agents dans d'excellentes conditions de travail. C'est la raison pour laquelle le rééquipement et la réhabilitation de certains points de santé constituent de réelles priorités. A cela il faut ajouter la construction de latrines et l'installation de bornes fontaines pour remédier respectivement au manque d'hygiène et aux difficultés d'approvisionnement en eau.

Notons enfin l'électrification des structures sanitaires pour leur permettre à tout moment, de **Améliorer les rendements agricoles**

A L'instar de tout le monde Rural, les populations de la C.R. s'activent principalement dans l'agriculture. Cependant, ce secteur n'arrive plus à donner pleine satisfaction en égard à ses nombreuses difficultés. Par conséquent l'amélioration des rendements agricoles constitue une option prioritaire pour le développement de cette localité. Mais pour que l'agriculture retrouve sa place d'autant dans l'économie locale, il faut tout d'abord que les paysans disposent d'intrants de qualité et de matériels agricoles adéquats.

Dans le contexte actuel marqué par un désengagement de l'Etat, l'organisation des producteurs en vue d'une meilleure prise en charge de leurs préoccupations, s'impose.

Mais les agriculteurs ne peuvent s'auto promouvoir que s'ils bénéficient d'un encadrement technique et d'une formation permanente qui constituent le socle sur lequel reposera la maîtrise de leurs activités.

Le développement de l'agriculture passe également par la promotion du maraîchage. Ce secteur qui suscite beaucoup d'espoirs chez les populations tarde encore à être à la hauteur de ses ambitions du fait surtout d'un manque d'eau. Par conséquent l'accès des producteurs à l'eau à travers la construction de forages, devient nécessaire. Mais la relance de l'activité maraîchère suppose également un accès accru aux crédits pour la maîtrise des facteurs de production comme les intrants. Enfin, pour amoindrir les dégâts causés par l'érosion éolienne et assurer une bonne conservation des produits maraîchers, la clôture des périmètres maraîchers et la construction de magasins de stockage s'avèrent nécessaires.

► **Améliorer les performances de l'élevage**

Ces dernières années ont été marquées par un recul de l'élevage par rapport aux autres activités du fait de la faiblesse des moyens injectés dans ce secteur.

Pourtant, il constitue la seconde activité des populations après l'agriculture. C'est pourquoi les actions préconisées pour la promotion de l'élevage sont naturellement au cœur de toute stratégie visant le développement de la CR.

Il s'agit tout d'abord de faciliter l'accès aux soins de santé animale pour relancer l'élevage par la lutte contre les maladies qui freinent considérablement son développement.

Cette lutte devrait s'effectuer avec l'appui des services décentralisés. En fait, l'accès aux soins de santé passe par la mise à la disposition des populations d'agents vétérinaires qualifiés. Il dépend aussi de la formation d'auxiliaires d'élevage capables de leur venir en appoint. A cela s'ajoute la construction de parcs adéquats à vaccination.

La redynamisation du secteur pastoral suppose aussi que les éleveurs s'organisent afin d'agir efficacement, les actions préconisées comprenant également l'intensification du système d'élevage et l'amélioration de la race animale.

Mais la dynamique de développement du secteur ne peut être enclenchée que si les acteurs parviennent à amoindrir les risques liés au vol de bétail.

Ainsi les solutions proposées vont de l'instauration d'un système d'identification du bétail à l'électrification des villages en passant par la mise sur pied de comité de vigilance et la construction d'enclos communautaires. Enfin, il urge aussi de faciliter l'approvisionnement en eau du bétail en multipliant les abreuvoirs et en réhabilitant les bassins de rétention.

► **Faciliter la circulation des personnes et des biens**

La construction et la réhabilitation de pistes de production constituent les actions majeures préconisées pour faciliter la circulation des personnes et des biens au sein de la CR. Il s'agit d'action qui auront au delà des transports et communication des effets dans presque tous les secteurs. En effet, ces pistes aideront tout d'abord à alléger les souffrances des populations en permettant l'évacuation des malades et surtout des femmes enceintes. Elles contribueront également au développement des échanges commerciaux en ce sens qu'elles faciliteront le transport des marchandises. Enfin la construction de pistes constitue un pas important vers le désenclavement et l'ouverture de la zone à l'extérieur.

Par ailleurs il est envisagé d'aménager des passages à niveau, à hauteur des villages se situant derrière la voie ferrée pour faciliter leur accès.

► **Améliorer l'électrification et la téléphonie Rurale**

L'importance de l'extension du réseau électrique réside dans le fait qu'elle constitue une action à effets multiples. En fait, elle permet, au delà de l'éclairage public, d'amoindrir les vols de bétail et d'améliorer les conditions de travail dans les structures sanitaires et établissements scolaires. Elle favorise également une meilleure performance des forages et des moulins à mil. Quant au téléphone, il ne constitue plus un luxe, mais plutôt un bien indispensable à la vie des populations.

► **Améliorer les échanges commerciaux**

Face à la précarité des revenus générés par les activités agropastorales, le commerce est devenu, aujourd'hui un secteur stratégique. Son développement dans la zone est favorisé par l'existence de deux marchés. Mais ce secteur aurait connu d'avantages de succès, si les conditions d'échanges dans les marchés étaient meilleures. C'est justement, pour qu'il en soit ainsi qu'il y est envisagé la construction de latrines et l'installation de points d'eau.

Il faut signaler également la création de commissions de sécurité dans les marchés pour parer aux actions des malfaiteurs. A noter également l'octroi de crédits aux commerçants et la création de boutiques villageoises pour l'approvisionnement correct des populations en denrées de première nécessité.

► **Améliorer la couverture des besoins en eau des populations**

Face à la rareté de l'eau dans la CR, l'amélioration de la couverture quantitative et qualitative des besoins en eau des populations devient une option prioritaire en ce que l'eau est indispensable à la vie. Cet axe ne peut se réaliser qu'en passant par la construction de forages avec des équipements performants dans certaines zones ou l'extension et la densification des réseaux existants ou simplement par le fonçage des puits dont les profondeurs tiendront compte de la salinité de l'eau. La réalisation d'un tel objectif demande une participation remarquable des populations mais également l'appui technique et financier des partenaires potentiels de la localité.

Cependant, les actions peuvent s'effectuer en tenant compte des moyens techniques, financiers mais également des ressources locales mobilisables. Même si la question de l'eau est toujours d'actualité à Dangalma.

► **Promouvoir l'épanouissement et l'emploi des jeunes**

L'exode Rural continue de frapper l'essentiel des jeunes de la communauté Rurale.

Pendant la saison sèche, certains se déplacent pour trouver du travail à Dakar ou à Thiès afin de soutenir les familles laissées au village. A l'approche de l'hivernage, ils reviennent pour aider leurs parents au niveau des activités agricoles.

Avec une forte représentativité, cette frange de la communauté constitue un pilier important sur lequel on peut miser pour développer la CR.

Toutefois, la promotion de la jeunesse et des sports passera inévitablement par l'aménagement d'infrastructures sportives et socio éducatives, par la construction de foyers de jeunes, l'équipement des ASC, la réhabilitation du foyer des jeunes de Dangalma mais aussi par l'octroi de financement leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin de se fixer dans leur zone.

► **Lutter contre la déforestation**

La communauté Rurale de Dangalma ne compte presque pas de forêt. Les espèces forestières existantes sont aujourd'hui menacées de disparition par l'élagage et l'abattage abusifs.

Ainsi l'axe consistant à lutter contre la déforestation a fortement besoin d'une information et d'une sensibilisation des populations. Le paysage se trouvant de plus en plus gravement menacé, la mise sur pied d'un comité de surveillance, la création de bois de village et la fabrication de fourneaux « **ban ak suf** » constituent des alternatives réalisées pour sauver les espèces forestières et alléger la souffrance des femmes en perpétuelle recherche de bois de chauffe.

Le comité de surveillance qui entre autre jouera un rôle de protection va constituer une dynamisme auprès des populations en vue de la mise en œuvre de campagnes de reboisement et de suivi des espèces plantées.

► **Améliorer la qualité de l'enseignement**

L'éducation qui est un secteur stratégique dans la politique de développement, souffre de pas mal de difficultés dans la communauté Rurale qui compte neuf (9) établissements scolaires qui sont loin de couvrir l'ensemble des besoins dans le domaine de la scolarisation des enfants. Les infrastructures et équipements scolaires sont insuffisants ainsi que le personnel enseignant. Ceci n'est pas sans incidences sur la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles élémentaires.

Ainsi, l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans la cadre de l'éducation conventionnelle constitue une priorité dans les options de développement.

Même si l'insuffisance des infrastructures et équipements scolaires est perceptible, la faiblesse du taux de fréquentation dans certaines écoles constitue un autre handicap pour l'éducation. D'où la nécessité d'une mobilisation sociale pendant la période des inscriptions et réinscriptions afin de maximiser le taux d'inscription. Les élèves ont aussi besoin de suivi à la maison afin de réduire les taux de déperdition scolaire.

► **Réduire le taux d'analphabétisme**

Le développement passe par un éveil des mentalités des populations d'une communauté donnée. C'est pourquoi l'axe concernant la réduction de l'analphabétisme constitue une priorité dans le cadre du renforcement de l'éveil des consciences et des mentalités.

Ainsi les écoles arabes et les centres d'animation et de lecture (CAL) constituent le socle pour enclaver cette dynamique.

Le niveau d'équipement des écoles arabes et des classes d'alphabétisation reste encore très faible. Le plus souvent ce sont des abris construits à partir de tiges de mil et sans tables bancs. Les apprenants s'assoient sur des briques en ciment ou sur des bancs en bois. Des conditions d'étude qui pourraient influencer négativement sur le niveau de connaissance et de compréhension des matières enseignées, d'où la nécessité d'équiper ces établissements arabes.

La priorisation des action a donné le résultat suivant :

1. Extension et densification du réseau adduction d'eau ;
2. Construction et équipement de forage ;
3. Fonçage de puits ;
4. Dotation d'intrants de qualité ;
5. Electrification des villages ;
6. Dotation en moustiquaires ;
7. Construction d'un CEM ;
8. Construction de latrines ;
9. Construction & équipement case de santé ;
10. Construction & équipement de deux salles de classes ;
11. Financement de micro – projets ;
12. Initiation des femmes a la fabrication de fourneaux « ban ak suuf » ;
13. Dotation de moulin à mil et de batteuse ;
14. Création d'un centre de formation des jeunes ;
15. Création d'un centre d'approvisionnement en aliments de bétail ;
16. Construction et équipement d'un centre d'alphabétisation ;
17. Elaboration de programmes fonctionnels ;
18. Création de pharmacie au niveau des structures sanitaires ;
19. Construction de parcs à vaccination ;
20. Construction d'abreuvoirs ;
21. Construction et équipement de foyer de jeunes ;
22. Réhabilitation et équipement de la maison communautaire ;
23. Construction de pistes de production ;
24. Construction de magasin de stockage ;
25. Création de marché ;
26. Redynamisation des comités de gestion de marchés ;
27. Mise sur pied de comité de vigilance ;
28. Création de cantine scolaire ;
29. Renforcement du personnel sanitaire ;
30. Dotation en médicaments des structures de santé ;
31. Aménagement d'un passage à niveau ;
32. Reboisement ;
33. Création de bois villageois ;
34. Construction d'écoles arabes.

II. PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le processus de planification opérationnelle a débouché, pour la première année d'exécution du programme, sur trois niveaux d'investissements

2.1. Infrastructures

La réalisation d'infrastructures communautaires constitue une action incontournable dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle occupe ainsi une place prépondérante dans le plan d'action. Il s'agit d'abord de l'extension et de la densification du réseau d'adduction d'eau. Ces actions participent à l'amélioration de la couverture des besoins en eau dans la zone. Les corvées d'eau causent énormément de souffrances aux femmes. Les habitants de Talègne (Talègne – Dangalama 5 km) et de Toubé en seront entre autres les principaux bénéficiaires.

Dans le cadre de l'allègement des travaux des femmes, le plan d'action prévoit aussi la dotation de moulins à mil (3) et la réhabilitation et l'équipement de cases de santé (3). Ces actions constituent à coup sûr de réelles priorités compte tenu de la pénibilité des travaux domestiques et des difficultés d'accès aux services de santé eu égard à l'éloignement des postes de santé par rapport à certaines zones.

Le secteur de l'éducation qui ne totalise que trois écoles à cycle complet sur les neuf que compte la CR n'est pas en reste. En fait, les investissements comprennent la construction et l'équipement de deux salles de classe.

S'agissant du secteur pastoral qui souffre d'un manque permanent d'aliments de bétail et de zones de pâturage, il pourra bénéficier d'un centre d'approvisionnement en aliments de bétail. Ce centre qui sera entièrement géré par l'organisation des éleveurs permettra aux populations d'accéder à ces produits sans difficultés et à moindre coût.

A noter, en fin, dans la réalisation d'infrastructures, la réhabilitation de la maison communautaire pour mettre les élus dans d'excellentes conditions de travail.

2.2. Micro – projets

L'écrasante majorité de la population étant constituée d'agriculteurs dont l'activité agricole est de moins en moins productive eu égard à ses nombreuses difficultés, il urge de diversifier les secteurs porteurs d'espoirs.

- lutter contre le désœuvrement des populations actives ;
- Freiner l'exode des jeunes ;
- Accroître les revenus des populations.

C'est dans cet optique que la composante micro – projets a été intégré dans le plan d'urgence. Il s'agit principalement de projets d'embouche (3) de commerce (2) et de maraîchage (1) destinés aux organisations féminines, aux associations des jeunes et aux GIE.

Les revenus générés par ces différents projets favoriseront certainement l'autopromotion des bénéficiaires.

2.3. Pistes de Production

L'état défectueux des pistes sablonneuses, l'insuffisance de pistes de production et l'enclavement de certaines zones sont autant d'obstacles à une bonne circulation des personnes et des biens dans la CR. C'est pourquoi le P.A.I prévoit la réhabilitation d'un axe de 2,3 km, reliant Gatte à Baback.

Le tableau XI présente en détail, le programme d'actions prioritaires.

Tableau XI: Programme d'activités prioritaires

Actions préconisées	Nbre	Localisation	Bénéficiaires	Acteurs	Participation	
					Population	Partenaires
Extension du réseau adduction d'eau	01	De Dangalma à Talègne ,Ndiobène	Talègne, Toubé, Talègne, Dadack, Ndiobène	CCG	Apport financier (15%) CR (5%)	Financement PNIR (80%)
Densification du réseau adduction d'eau (borne fontaine)	05	Dangalma II, Diarigne, Ngokhothie, Ngaraf I , NgarafII,Ndiayane,Dar ou Fall	Populations	CR	Apport (15%) ASUFOR (2%) CR (5%)	Financement PNIR (80%)
Réhabilitation de la maison communautaire	01	Dangalma	CR	CCG CR	CR (20%)	Idem
Financement de micro projets	06	Dadack,	GIE Sante Yalla, AEPG,	CCG	Apport Population	Idem
- Embouche bovine	03	Gatte, Ndiadiane	ASC Diouko,	CR	(15%)	
- Commerce	02	Thieckene	GIE Takku Liguèy, GIE	Populations	CR (5%)	
- Maraîchage	01	Dangalma, Ndiop	Sope Mame Diarra, AJEB			
		Dadack				
Dotation de moulin à mil	03	Sessou, Talègne, Nguithie Pèye	GPF Nar Fall, GPF Nogoye Dia , GPF Coumba Sène	Idem	Idem	Idem
Réhabilitation et Equipement de case de santé	03	Bambey Sérère Baback Talègne	Populations	Idem	Idem	Idem
Construction et équipement de salles de classes	03	Dangalma II Ngokhothie Lambaye ex	Populations	Idem	Idem	Idem
Création d'un centre d'approvisionnement en aliments de bétail	01	Séo	Eleveurs	Idem	Idem	Idem
Construction de piste de production	01	Axe Gatte – Baback	Populations	Idem	Idem	Idem

2.4. Evaluation financière du PAI

Vue leur importance dans le processus de développement communautaire, le pourcentage du budget allouée aux infrastructures s'élèvent à 52,17% soit un montant de cinquante six millions sept cent dix mille (56 710 000) F (Tableau XII).

La réalisation de piste de production quant à elle va nécessiter trente neuf millions deux cent soixante deux mille soixante dix (39 262 070) F soit 36,12 % du budget. S'agissant du fonds d'appui à l'innovation, il s'élève à onze millions sept cent soixante dix sept mille (11 777 000) F et occupe la plus faible part dans le budget soit 11,71%.

Le détail de l'évaluation financière du budget de chaque section est présentée dans l'annexe II.

Tableau XII : Structure du budget du P.A.I

Section	Budget	%
Infrastructures	56 710 000	52,17
Micro – Projets	11 777 000	11,71
Pistes de production	39 262 000	36,12
Total	107 749 070	100

2.5. Montage financier du PAI

Dans le coût global d'investissement annuel qui s'élève à cent sept millions sept cent quarante neuf mille soixante dix (107 749 070) F, le PNIR contribuera à hauteur de quatre vingt douze millions trois cent dix mille cinq cent soixante six (92 310 566) FCFA, le Conseil Rural pour cinq millions trois cent quatre vingt onze mille quatre cent cinquante trois (5 391 453) F et les populations bénéficiaires neuf millions neuf cent quatre vingt quatre mille cinquante (9 984 050) FCFA. Le PNIR et le CR s'engageront mutuellement à contribuer à la réalisation de toutes les actions inscrites dans le P.A.I.

Cependant, pour les actions concernant la réhabilitation de la maison communautaire et la construction de la piste de production Gatte – Baback aucune contribution n'est demandée aux populations.

L'annexe III présente en détail la participation financière de toutes les parties prenantes dans un le montage du budget prévisionnel d'investissement.

III. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PAI

En fait, la réalisation de toute activité inscrite dans ce programme demande obligatoirement une participation communautaire des populations. Elle est établie à 20% du coût global. Elle est répartie entre le Conseil Rural (5%) et les populations bénéficiaires (15%).

Cette participation peut se faire en espèces ou en nature. Dans le second cas, elle peut être évaluée en main d'œuvre jusqu'à concurrence du pourcentage demandé.

Après l'évaluation financière des actions préconisées dans le P.A.I, l'on a procédé à la revue de la situation financière du Conseil Rural en partant. des recettes qui passent de 2 884 896 F en 1998 à 11 199 652 F en 2001. Constatant l' évolution progressive des recettes d'année en année, des projections ont été ensuite faites pour voir si le Conseil Rural pourra recouvrer la masse financière capable de satisfaire sa participation dans le budget du P.A.I.

Ainsi, en 2002 le Conseil Rural devra récupérer douze millions neuf cent trente six mille cinq cent trente quatre (12 936 534) F de recette, dix huit millions trente mille neuf cent quarante et un (18 030 941) F en 2003, vingt cinq millions cent trente et mille cinq cent vingt cinq (25 131 525) F en 2004 et trente cinq millions vingt huit mille trois cent dix neuf (35 028 319) F en 2005. Si nous opérons un retrait de 75 % sur les recettes annuelles allouées à l'investissement qui reste encore faible, le CR se retrouvera avec neuf millions sept cent deux mille quatre cent (9 702 400) F en 2002, treize millions cinq cent vingt trois mille deux cent cinq (13 523 205) F en 2003 et dix huit millions huit cent quarante huit mille six cent quarante trois (18 848 643) F en 2004 et vingt six millions deux cent soixante onze mille deux cent trente neuf (26 271 239) F en 2005.

Au terme de cette opération, l'on remarque que le Conseil Rural devrait en principe satisfaire sa contribution aux coûts d'investissement annuel qui est de cinq millions trois cent quatre vingt onze mille quatre cent cinquante trois (5 391 453) F (Annexe III).

La mise en œuvre du P.A.sera fonction du rôle et des tâches dévolus aux différents acteurs du programme au niveau régional, et local : BRC du PNIR, Sous Préfet, Trésor, CERP

Au niveau local, le Conseil Rural est maître d'ouvrage des composantes : fonds d'investissement local (F.I.L) et pistes de désenclavement. Il est également le gestionnaire des fonds alloués par le programme.

Par ailleurs, le comité de concertation et de gestion (CCG) qui a déjà élaboré le plan local de développement (PLD) et le plan annuel de d'investissement est chargé d'aider la CR dans la mise en œuvre de investissements communautaires. Hormis, le bureau, le CCG est composé de cinq (5) commissions :

- une commission micro-projet (FIL) ;
- une commission pistes ;
- une commission de passation de marchés ;
- une commission animation, formation et communication ;
- une commission (Activités Génératrices de Revenus).

Le CCG jouera un rôle d'animation permettant de trouver un consensus autour des propositions d'actions souhaitées par la population avant de les soumettre à l'examen du Conseil Rural, seul habilité à engager la communauté Rurale. Il a aussi comme rôle d'aider le Conseil Rural dans ses prérogatives fixées par le PNIR parmi lesquelles l'implication des populations dans la prise de décision concernant leurs besoins, et d'assister aux différentes réunions du Conseil Rural pour des actions concernant le PNIR.

L'Opérateur Partenaire Privé (OPP) (GREEN / SENEGAL), sera chargé lui d'appuyer la CR, le CCG et les bénéficiaires dans la conduite du PNIR

CONCLUSION

L'élaboration du PLD de Dangalma a été un exercice à la fois simple et complexe. La simplicité découle de l'approche méthodologique qui a été adoptée pendant la phase de collecte des données. La qualité du diagnostic en dépendait largement. Une fois, le protocole d'entrée mis en place et les acteurs informés et sensibilisés sur les enjeux du document, le travail a pu se dérouler correctement.

En effet, la participation de toutes les parties prenantes, exception faite de l'encadrement local (Chef CERP), fut de qualité. Les sessions villageoises, ont été une occasion pour les populations d'exprimer leurs préoccupations. Cette démarche de proximité a pu les libérer entièrement et les inscrire dans la mise en œuvre de quelques principes du Développement local : connaître les potentialités et les contraintes de leur terroir, formuler des options de développement réalistes.

Cependant, la situation inédite créée par la mise en place des Délégations Spéciales, le contexte pré-électoral et la célébration des fêtes de Gamou et de Magal ont par moment influé sur l'approche méthodologique. Toutefois, le recours fait à certaines personnes-ressources et le réaménagement de l'agenda de travail ont permis de progresser qualitativement le travail.

La complexité a résidé dans la délicatesse ayant entouré la stratification de la CR en six (6) zones homogènes. Le consensus ayant prévalu sur le choix des critères de zonage a facilité le découpage. Les aspects tant biophysiques, socio-économiques, sociologiques ont été pris en compte pour y parvenir. L'une des leçons apprises de cet exercice est que les populations raisonnent en fonction des intérêts de la zone. Le nombrilisme villageois ne fait plus recette. Cette intégration par segment aboutira dans les années à venir à l'instauration certaine d'une culture communautaire plus affirmée si les tendances actuelles se maintiennent. La priorisation des options de développement et le choix des infrastructures à réaliser dans le cadre du PAI ont tenu compte des préoccupations communautaires.

Maintenant, les enjeux sont cernés. Reste maintenant à relever, le défi de leur mise en œuvre. Pour cela, la mobilisation de la contre partie locale est un impératif pour permettre la réalisation des infrastructures prévues. Elle demeure à la portée du Conseil rural qui doit développer des stratégies contenues dans les plans de communication et de formation pour maintenir une bonne dynamique organisationnelle. Les facteurs limitants mis en exergue par le diagnostic institutionnel du Conseil rural doivent être levés pour permettre une appropriation des objectifs du PNIR et inscrire les activités dans la durée.

Pour cela, un suivi de qualité et de proximité doit être engagé pour que les échéances puissent être respectées dans de bonnes conditions.

Annexe I : Principales cultures pratiquées dans la CR de Dangalma

Cultures Années	Mil				Arachide			Niébé			Sorgho	
	S	R	P	S	R	P	S	R	P	S	R	P
	ha	kg	T	ha	kg	T	ha	kg	T	ha	kg	T
1996-1997	4 943	420	2 076,06	2 974	388	1153,91	798	250	199.5	81	446	36.12
1998-1999	5 726	600	3 435,6	3 064	550	1685,2	1 557	300	467.1	352	400	140.8
1999-2000	6 753	324	2187,97	3 125	678	2118,75	1 122	277	310.79	217	578	125.42

Source : Service d'agriculture et d'élevage de Bambey Année 2002

Légende :

S= Superficie (ha)
R = Rendement /ha (kg/ha)
P = Production [tonnes (t)]

Annexe II :Evaluation financière du PAI

Activités	Quantité	Coût Unitaire	Coût Total	Part dans le Budget
SECTION INFRASTRUCTURES				
1. Extension du réseau adduction d'eau				56 710 000 soit 52,17% du budget
- Conduite pour raccordement (diam. 110)	6 km	4 500 000	27 000 000	
- Levée topographique	6 km	150 000	900 000	
- Vantouses et vidanges	6 km	150 000	900 000	
- Vannes	6 km	150 000	900 000	
TOTAL		4 950 000	29 700 000	
2. Densification du réseau adduction d'eau (installation de bornes fontaines)				
- Génie civil	5	200 000	1 000 000	
- Accessoires		210 000	1 050 000	
- Puisards		60 000	300 000	
TOTAL		470 000	2 350 000	
3. Réhabilitation de la maison communautaire	1	1 000 000	1 000 000	
4. Dotation de moulin à mil	3	2 000 000	6 000 000	
5. Réhabilitation et Equipement Case de santé	3			
- Réhabilitation		500 000		
- Equipement		500 000		
TOTAL		1 000 000	3 000 000	
6. Construction et Equipements salle de classe	2			
- Construction (9 mx7m)		5 000 000		
- Equipement		1 330 000		
TOTAL		6 330 000	12 660 000	

7. Création d'un centre d'approvisionnement en aliments de bétail				
– Construction	1	1 000 000		
– Dotation en aliments		1 000 000		
TOTAL		2 000 000	2 000 000	
SECTION MICRO PROJETS				
a) Embouche bovine	3	2 000 000		11 777 000 soit 11,71 % du budget
Achat des sujets (10)		10 000		
Convoyage		22 000		
Frais vétérinaires		477 000		
Alimentation		2 509 000	7 527 000	
b) Commerce	2	750 000		
		1 500 000	2 250 000	
c) Maraîchage	1	2 000 000	2 000 000	
SECTION PISTE DE PRODUCTION				
9. Construction de piste de production (axe Gatte – Baback 2,3 km)	1	17 000 000 (km)	39 262 070	39 262 070 soit 36,12 du budget
Montant du budget du PAI : 107 749 070				

Annexe III : Analyse du Tableau récapitulatif

Actions	Coût global	Participation		
		PNIR (80%)	CR (5%)	Bénéficiaires(15%)
Extension du réseau d'adduction d'eau Dangalma – Talègne (6 km)	29 700 000	23 824 000	1 489 000	4 317 000
- densification du réseau d'adduction d'eau (6 bornes fontaines)	2 350 000	1 888 000	117 500	352 500
- Réhabilitation de la maison communautaire	1 000 000	950 000	50 000	-
Financement de micro-projets :				
- <i>Embouche (3 projets)</i>	7 527 000	6 021 600	376 350	1 129 050
- <i>Commerce</i>	750 000	600 000	37 500	112 500
- <i>Commerce</i>	1 500 000	1 200 000	75 000	225 000
- <i>Projet maraîcher</i>	2 000 000	1 600 000	100 000	300 000
Dotation de moulin à mil	6 000 000	4 800 000	300 000	900 000
Réhabilitation et équipement de case de santé(3)	3 000 000	2 400 000	150 000	450 000
Construction et équipement salle de classe(2)	12 660 000	10 128 000	633 000	1 898 000
Centre d'approvisionnement en aliments de bétail	2 000 000	1 600 000	100 000	300 000
Construction de piste de production	39 262 070	37 298 966	1 963 103	-
TOTAL	107 749 070	92 310 566	5 391 453	9 984 050